

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

COMPTE RENDU INTEGRAL — 8° SEANCE

Séance du Vendredi 19 Avril 1985.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

1. — Procès-verbal (p. 310).

2. — Questions orales (p. 310).

Relance d'une action internationale en faveur des Juifs d'U. R. S. S. (p. 310).

Question de M. Robert Pontillon. — MM. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures; Jean-Pierre Bayle, en remplacement de M. Robert Pontillon.

Relations entre la France et l'Afrique du Sud (p. 310).

Question de M. Serge Boucheny. — MM. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures; Serge Boucheny.

Atteinte aux droits de l'homme au Guatemala (p. 311).

Question de M. Serge Boucheny. — MM. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures; Serge Boucheny, le président.

Avenir de la Société nationale des entreprises de presse et de ses filiales (p. 313).

Question de M. Guy Schmaus. — MM. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures; Guy Schmaus.

Avenir de l'usine des « Câbles de Lyon » à Clichy (p. 314).

Question de M. Guy Schmaus. — MM. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures; Guy Schmaus.

Etat de fonctionnement des cabines téléphoniques publiques (p. 315).

Question de M. Louis Souvet. — MM. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures; Louis Souvet.

Mise en œuvre du règlement n° 219/84 du Conseil des Communautés européennes (p. 316).

Question de M. André Diligent. — MM. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures; André Diligent.

Remboursement de l'hyperthermie par la sécurité sociale (p. 317).

Question de M. Serge Boucheny. — MM. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale (retraités et personnes âgées); Serge Boucheny.

Difficultés des petites et moyennes entreprises pharmaceutiques (p. 318).

Question de M. Franz Duboscq. — MM. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale (retraités et personnes âgées); Franz Duboscq.

Centre de formation technologique des travailleurs de l'automobile (p. 320).

Question de M. Guy Schmaus. — MM. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale (retraités et personnes âgées); Guy Schmaus.

Incendies de forêts dans le Midi de la France et reboisement (p. 321).

Questions de M. Louis Minetti. — MM. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale (retraités et personnes âgées); Louis Minetti.

Montant des dépenses occasionnées par les incendies de forêts du Midi de la France (p. 323).

Question de M. Louis Minetti. — MM. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale (retraités et personnes âgées); Louis Minetti.

3. — Dépôt d'une question orale avec débat (p. 323).

4. — Transmission d'un projet de loi (p. 324).

5. — Ordre du jour (p. 324).

PRESIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

QUESTIONS ORALES

M. le président. L'ordre du jour appelle les réponses à des questions orales sans débat.

**RELANCE D'UNE ACTION INTERNATIONALE
EN FAVEUR DES JUIFS D'U. R. S. S.**

M. le président. M. Robert Pontillon expose à M. le ministre des relations extérieures que l'annonce du voyage prochain en U. R. S. S. de M. Edgar Bronfman, président du Congrès juif mondial, et du grand rabbin Sirat, intervenant à un moment qui coïncide avec la reprise des négociations américano-soviétiques de Genève, semble de nature à favoriser la relance d'une action internationale en faveur du sort des juifs d'U. R. S. S.

Dans cette perspective, il lui demande quelles initiatives lui paraissent souhaitables d'être engagées pour saisir cette opportunité et quelles entreprises diplomatiques pourraient la soutenir venant ainsi accompagner utilement l'action de M. le Président de la République et s'inscrivant dans les principes que le chef de l'Etat a clairement exprimés à Moscou. (N° 590.)

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures. Comme le sait l'honorable parlementaire, le Gouvernement, fidèle à ses engagements en faveur des droits de l'homme, s'attache à défendre cette cause dans le monde, tant dans les enceintes internationales que dans les relations bilatérales.

Ainsi, lors de son voyage en Union soviétique, le ministre des relations extérieures, M. Roland Dumas, a rappelé que le respect des droits de l'homme était une exigence constante de la France. A cette occasion, l'attention des autorités soviétiques a de nouveau été appelée sur le sort des juifs d'U. R. S. S., que ceux-ci se voient empêchés d'immigrer en Israël ou que l'affirmation et l'exercice de leur religion ou de leur identité culturelle soient entravés. Je dois d'ailleurs préciser que, lors d'un voyage que j'avais personnellement effectué au mois de janvier en Union soviétique, j'avais également attiré l'attention des autorités sur ce délicat et douloureux problème.

Le Gouvernement continuera de saisir toutes les occasions favorables pour agir avec insistance auprès du gouvernement soviétique afin qu'il respecte ses engagements au regard de l'acte final d'Helsinki. La réunion d'Ottawa sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales, qui aura lieu du 7 mai au 17 juin prochains dans le cadre de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe — C.S.C.E. —, en fournira bientôt une occasion supplémentaire. (M. Bayle applaudit.)

M. le président. La parole est à M. Bayle.

M. Jean-Pierre Bayle, en remplacement de M. Robert Pontillon. Monsieur le secrétaire d'Etat, au moment où s'ouvre le congrès de la ligue des droits de l'homme, à la veille de la conférence interparlementaire européenne pour les juifs d'Union soviétique qui se tiendra à La Haye, le 26 avril prochain, conférence à laquelle les sénateurs socialistes seront présents, et, enfin — vous l'avez rappelé — quelques semaines avant la conférence d'Ottawa qui doit faire le bilan de l'application de l'acte final d'Helsinki, votre réponse conforte tous ceux qui œuvrent pour la défense des droits de l'homme dans quelque pays que ce soit.

Je ne doute pas que M. Pontillon sera satisfait de cette réponse et, en son nom, je vous en remercie.

RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET L'AFRIQUE DU SUD

M. le président. M. Serge Boucheny attire l'attention de M. le ministre des relations extérieures sur la situation suivante : suite à l'entrevue accordée à Pik Botha, ministre du régime raciste d'Afrique du Sud, par le ministre des relations extérieures français, il se déclare inquiet de l'impact laissé par un tel geste auprès d'organisations internationales telles l'O.N.U. et l'O.U.A. ou nationales comme le M.R.A.P. — Mouvement contre le racisme et pour la paix — et l'A.F.A.S.P.A. — Association française d'amitié et de solidarité avec les peuples d'Afrique. Ce geste risque de souiller l'image du peuple français aux yeux du monde. Il lui demande les raisons qui ont motivé cet acte grave. N'est-ce pas l'amorce d'un changement de la politique française en Afrique australe ? Il lui demande, en outre, ce qu'il compte précisément faire pour appliquer les décisions de l'O.N.U. recommandant l'interdiction des échanges économiques et commerciaux avec l'Afrique du Sud dans le but de lutter efficacement contre un régime qui chaque jour assassine les citoyens. Invoquer « des échanges commerciaux importants » comme explication à la crise économique actuelle ne peut être une justification mais révèle au contraire un décalage entre les prises de position du Gouvernement français et les faits (N° 602).

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures. Monsieur Boucheny, si M. Roland Dumas a décidé d'accorder, le 14 février dernier, un entretien à M. Pik Botha, ministre sud-africain des affaires étrangères, à l'occasion d'un séjour privé qu'il effectuait dans notre capitale, c'est parce qu'il souhaitait précisément lui rappeler fermement et solennellement la condamnation sans réserve du régime de l'apartheid portée par le Gouvernement français ainsi que sa volonté de voir libéré sans condition Nelson Mandela, emprisonné depuis environ un quart de siècle. Cette démarche s'inscrit dans le cadre plus général de notre politique des droits de l'homme.

En effet, le Gouvernement n'a jamais cessé d'affirmer son respect des droits de l'homme et sa volonté de les défendre dans toutes les parties du monde, que ce soit en Europe orientale, en Amérique centrale et dans les Caraïbes, en Asie occidentale, en Asie du Sud-Est ou, tout naturellement, en Afrique australe.

A ce titre, je vous rappelle que nous dénonçons toute discrimination de quelque ordre que ce soit et que nous condamnons le racisme sous toutes ses formes, notamment sous celle de l'apartheid, que le Président de la République, François Mitterrand, a qualifié lui-même d'intolérable et d'inacceptable.

L'acte incriminé ne constitue donc en aucune manière « l'amorce d'un changement de la politique française en Afrique australe ». Il s'inscrit, au contraire, dans une politique qui comporte également un resserrement de nos liens de toute nature avec les pays de la ligne de front, comme en témoignent, en particulier, l'entretien qu'a eu à Paris, le 5 mars dernier, M. Roland Dumas avec M. Venancio da Moura, vice-ministre angolais des relations extérieures, et les déplacements effectués en février dernier par M. Christian Nucci, ministre délégué à la coopération, au Mozambique et en Tanzanie, où il a été longuement reçu par le président Machel et le président Nyerere.

Enfin, je vous rappelle pour mémoire les déplacements que j'ai personnellement effectués en Afrique, en particulier, voilà un mois et demi, au Kenya, où j'ai eu une très longue conversation avec le Président de la République et le ministre des affaires étrangères, auxquels, traitant de ce sujet, j'ai rappelé la position de la France telle que je viens de vous l'énoncer. Je dois d'ailleurs préciser qu'elle a été très fortement appréciée par mes interlocuteurs.

En ce qui concerne d'éventuelles sanctions, je tiens à vous rappeler, monsieur le sénateur, que le Gouvernement français ne s'est jamais associé aux résolutions de l'assemblée générale des Nations unies demandant l'application d'un embargo économique à l'encontre de l'Afrique du Sud, et cela pour un ensemble de raisons.

La raison essentielle est d'ordre humain, dans la mesure où, selon nous, une telle décision ne serait pas adaptée au cas précis de l'Afrique du Sud, n'aurait guère d'efficacité et pourrait même s'avérer contre-productive.

M. Guy Schmaus. Il y a tous les jours des morts !

M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat. L'autre raison est d'ordre juridico-politique. Nous attachons une grande importance au respect des dispositions de la charte de l'O.N.U. qui prévoit que seul le conseil de sécurité et non l'assemblée générale peut décider de l'application de l'embargo économique à des conditions précises.

Enfin, je souhaite souligner, ainsi que cela ressort très clairement du communiqué publié à l'issue de l'entretien de M. Dumas avec M. Pik Botha, que la question des échanges commerciaux entre les deux pays n'a pas du tout été abordée à cette occasion. En outre, ces échanges ne peuvent être qualifiés d'importants dans la mesure où, considérés en franc constant, ils n'ont même pas retrouvé, en 1984, le niveau atteint en 1981, soit 11 200 000 francs. (M. Bayle applaudit.)

M. le président. La parole est à M. Boucheny.

M. Serge Boucheny. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous remercie de votre réponse. Je souhaite cependant vous faire part de l'inquiétude des communistes devant l'attitude du Gouvernement de la France à l'égard de l'Afrique du Sud et vous demander, encore une fois, d'exposer très clairement vos intentions. En effet, vous avez fait un certain nombre de déclarations, et qui ne souscrirait à de telles déclarations? Mais, pour ma part, je vais essayer de m'en tenir aux actes et aux faits.

Les relations économiques et diplomatiques de Pretoria avec l'étranger ont toujours constitué — vous le savez — les deux nerfs de la guerre raciste menée par la minorité blanche contre les 73 p. 100 de la population noire et contre les peuples voisins, ceux de Namibie et d'Angola.

Dans ces conditions, je déplore — il s'agit bien là d'actes — que le Gouvernement de notre pays continue d'entretenir des relations économiques avec l'Afrique du Sud et que la France soit même devenue son cinquième partenaire commercial, alors que M. Jospin, en septembre 1984, déclarait souhaiter l'arrêt des investissements français en Afrique du Sud. Comprenne qui pourra!

L'année dernière — mes chiffres sont en contradiction avec les vôtres, monsieur le secrétaire d'Etat — nos exportations ont augmenté de 20 p. 100 et nos importations de 35 p. 100. Ces chiffres sont éloquentes et accablants.

J'ajoute que notre premier poste d'achat est le charbon, alors que l'on ferme les mines en France; on peut, dès lors, se poser bien des questions.

Depuis 1981, les relations commerciales se sont poursuivies et même accentuées avec un pays dont le prédécesseur de M. Dumas, M. Cheysson, fustigeait « le racisme institutionnel » comme étant « un défi à la conscience universelle ». Voilà de belles paroles; moi, je cite des actes!

Le rythme des délégations commerciales sur le sol sud-africain s'est accéléré au cours de ces deux dernières années. Actuellement, plus d'une centaine d'entreprises françaises sont implantées dans ce pays. Peut-on dire, pour reprendre une expression du journal *Le Monde*, qu'« un gel douillet s'est installé »?

A quoi sert-il au Gouvernement de verser 150 000 francs au fonds de l'O.N.U. pour la publicité contre l'apartheid si, d'un autre côté, il donne de l'« oxygène » économique et diplomatique au gouvernement de Pik Botha pour qu'il continue d'exister? Si je comprends bien, cet argent est destiné à détruire ce que l'on contribue à soutenir.

Je voudrais que vous m'expliquiez la logique de cette attitude, s'il y en a une, et que vous dissipiez — si possible — la pénible impression de double langage que je ressens en additionnant tous ces faits.

Je souhaiterais que vous dissipiez nos inquiétudes sur un autre point. La France continue de vendre des armes à Pretoria en dépit de l'embargo total annoncé par M. Mauroy en 1981, et malgré la résolution 418 du 4 novembre 1977 adoptée par le conseil de sécurité des Nations Unies. Je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il est de bon ton dans les sphères de la haute politique de ne pas s'attendrir sur ces questions et d'évacuer la pensée que ces armes, nuitamment embarquées à Bordeaux, assassinent les noirs des ghettos, tuent la liberté et la dignité. Néanmoins, je vous serais reconnaissant de nous faire part de l'attitude future de la France en ce domaine.

Mais il y a plus grave encore. Dans ce contexte déjà inquiétant, que les communistes ne cessent de dénoncer, vous recevez — ce qui nous a été dit ne me convainc pas — Pik Botha, le sinistre ordonnateur des tueries; pour lui faire la morale, m'avez-vous dit. N'eût-il pas été préférable de laisser à M. Chirac « l'honneur » de recevoir son ami aux mains pleines de sang?

En outre, les instances internationales ne manquent pas où la France pourrait s'exprimer sans avoir à commettre la réputation de notre pays avec de tels individus. Pourquoi le recevoir à Paris? M. Cheysson, en octobre 1984, devant le comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid, avait condamné ce régime sans ambiguïté. Je suis certain que l'impact laissé par de telles déclarations est bien supérieur à quelque semonce verbale que ce soit, donnée en tête à tête.

Ce geste maladroit cautionne le Gouvernement de Pretoria. De plus, il est à craindre que cela ne se répercute d'une façon désastreuse sur nos relations avec les pays africains — je ne partage pas votre appréciation — et que ne soit compromise l'amitié du peuple français avec les peuples africains et nos intérêts sur ce continent.

Les communistes protestent avec force contre cette entrevue et s'étonnent qu'ont ait pu invoquer les échanges commerciaux importants avec l'Afrique du Sud pour la justifier. N'est-ce pas là une façon de tourner ouvertement en dérision le grand mouvement international qui réclame le boycott de toute relation avec Pretoria? Ne s'agit-il pas des prémices d'un alignement sur la politique américaine dans cette partie du monde? Voilà, à mon avis, une grave question.

Je vous demanderai, monsieur le secrétaire d'Etat, de nous indiquer quelles dispositions compte prendre le Gouvernement pour exprimer clairement la position de la France à l'égard de Pretoria afin que l'entrevue qui a été accordée à Botha ne soit pas assimilée par le monde entier à un certain assouplissement de notre diplomatie. Ce serait insupportable au moment où, précisément, il faut nous associer plus que jamais à la solidarité internationale pour le peuple sud-africain, le peuple namibien qui vit sous l'occupation et le peuple angolais qui est victime d'agressions. Il n'est plus temps, nous semble-t-il, d'user de diplomatie avec un tel gouvernement et le langage diplomatique nous paraît tout à fait inadapté, s'adressant à un tyran sanguinaire qui déclare: « Nous allons maintenir l'ordre en Afrique du Sud et personne au monde ne nous arrêtera ».

Vous avez dit, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'à l'occasion de cette rencontre vous aviez fait résonner le nom de Nelson Mandela aux oreilles de Pretoria. Voilà deux mois de cela! On peut en déduire que Pik Botha est bien sourd!

En conclusion, que dire de nos médias nationaux qui se montrent fort discrets sur cette partie du monde, préoccupés qu'ils sont de savoir si le syndicalisme se porte bien à l'étranger, et encore pas dans tous les pays?

Après la protestation élevée par le M.R.A.P. — mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples — l'O.V.A. — organisation de l'unité africaine — l'A.F.A.S.P.A. — association française d'amitié et de solidarité avec les peuples africains — et dans l'ambiance lourde du racisme renaissant qui sévit à Paris, quelles mesures concrètes compte prendre le Gouvernement pour apaiser l'inquiétude de tous les Français que le racisme révolte et qui sont, à juste titre, inquiets de la rencontre entre le ministre et Pik Botha? Je note, d'ailleurs, qu'il s'agissait de la première depuis 1979 à cet échelon.

M. Guy Schmaus. Très bien!

M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat. Monsieur le sénateur, je vous le confirme, le racisme est bel et bien un défi à la conscience universelle. M. Cheysson avait raison de le dire dans le magnifique discours, tant apprécié, qu'il a prononcé à la tribune des Nations unies et qui a été soutenu par l'ensemble des pays africains et des pays démocratiques.

Puisqu'il semble que vous ne m'avez pas entendu tout à l'heure, je vous précise que, contrairement à ce que vous venez de dire, nous ne donnons à l'Afrique du Sud ni oxygène économique ni oxygène politique.

Sur le plan économique, je vous confirme les chiffres que j'ai cités tout à l'heure: nos relations économiques sont en régression et se situent à un niveau extrêmement bas. Je suis prêt, si vous le souhaitez, à en discuter avec vous dans d'autres lieux, monsieur le sénateur.

Sur le plan politique, il est vrai que nous n'avons pas la même analyse. J'ai la faiblesse de considérer que le Gouvernement de la France est un gouvernement légitime et qu'il n'appartient pas aux dirigeants de l'opposition — y compris à M. Chirac, comme vous le suggérez — de recevoir les responsables de pays étrangers, même si nous ne sommes pas d'accord avec la politique que ceux-ci mènent.

Le Gouvernement français ne tient pas un double langage. Il mène partout une politique de défense des droits de l'homme et de lutte contre le racisme; que ce soit en Afrique du Sud ou en Afghanistan, au Chili ou en Pologne, nous luttons de toutes nos forces pour faire triompher les droits de l'homme, la liberté, la démocratie. C'est pour cela que nous avons considéré qu'il était nécessaire, alors que M. Pik Botha était en visite privée en France, de sa propre initiative...

M. Guy Schmaus. Il ne fallait pas le laisser entrer!

M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat. Nous sommes un pays libre, monsieur le sénateur, et je ne vois pas à quel titre nous l'aurions empêché de pénétrer sur le territoire national!

Mais lorsque vous me dites que vous trouvez que notre démarche lui demandant de venir nous voir pour que nous lui rappellions avec la plus grande fermeté nos engagements fondamentaux et notre condamnation de la politique qu'il menait a été suivie de bien peu d'effet puisqu'elle est intervenue voilà deux mois déjà et que Nelson Mandela est encore en prison...

M. Guy Schmaus. Depuis, il y a eu des morts !

M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat. Monsieur le sénateur, vous avez raison. Il y a eu des morts, hélas ! en Afrique du Sud comme il y en a eu dans d'autres pays et nous le condamnons ici et là !

Mais si nous avons le pouvoir que vous semblez nous prêter et si, sur simple intervention, le Gouvernement de la France pouvait faire libérer les prisonniers injustement détenus, sachez que, partout dans le monde, les prisons seraient vides car la France défend partout les droits de l'homme ; elle le fait sur l'ensemble de la planète et continuera à le faire en Afrique du Sud.

En terminant, je vous confirme notre condamnation la plus ferme du régime de l'apartheid qui sévit en Afrique du Sud. (M. Baylet applaudit.)

ATTEINTE AUX DROITS DE L'HOMME AU GUATEMALA

M. le président. Inquiet de la situation qui se développe actuellement en Amérique centrale où les menées impérialistes américaines mettent la paix en danger également dans cette région du monde, M. Serge Boucheny demande à M. le ministre des relations extérieures quelles actions compte entreprendre le Gouvernement pour dénoncer les atteintes aux droits de l'homme, notamment au Guatemala.

Dans ce pays, en effet, est organisée l'extermination systématique des ethnies indiennes, des paysans et de tout opposant au régime dictatorial par l'armée régulière. Il lui demande : premièrement, quelles actions diplomatiques compte développer le Gouvernement ; deuxièmement, s'il est au moins prévu d'améliorer l'information de nos concitoyens sur ce grave problème, notamment en mobilisant les médias. (N° 605.)

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures. Monsieur le sénateur, le Gouvernement a toujours affirmé qu'en Amérique centrale la paix passait par la recherche de solutions négociées et non par l'emploi de moyens militaires ou par la répression de revendications dont l'origine tient aux disparités économiques et aux injustices sociales dans cette région.

S'agissant du Guatemala, la position du Gouvernement à l'encontre des violations répétées des Droits de l'homme est bien connue des autorités de ce pays, et notre vigilance ne se relâche pas au moment où des disparitions violentes viennent d'être récemment dénoncées et où une mission d'Amnesty International doit se rendre dans ce pays à la mi-avril.

A la session annuelle de la commission des Droits de l'homme des Nations Unies, qui s'est tenue à Genève, la France s'est à nouveau portée coauteur d'une résolution votée le 13 mars, qui notamment « exprime une fois encore sa profonde préoccupation devant la persistance de violations graves et systématiques des Droits de l'homme au Guatemala, en particulier des actes de violence contre des non-combattants, des disparitions, des assassinats, des tortures et des exécutions extra-judiciaires ».

C'est vous dire que, là aussi, monsieur le sénateur, la France suit de très près les problèmes et œuvre du mieux qu'elle peut pour imposer le respect des Droits de l'homme. (M. Baylet applaudit.)

M. le président. La parole est à M. Boucheny.

M. Serge Boucheny. Là encore, je me bornerai à rapporter simplement un certain nombre de faits. Les atteintes portées aux Droits de l'homme, que vous dites condamner en Amérique centrale, sans d'ailleurs qu'aucune mention n'en soit faite par nos médias d'ordinaire si sourcilieux et batailleurs en ce domaine, le voyage d'une délégation sénatoriale d'amitié à caractère prétendument non politique voilà trois mois au Guatemala m'ont conduit à vous demander, monsieur le secrétaire d'Etat, d'exposer la politique du Gouvernement français concernant l'Amérique centrale et le Guatemala en particulier.

Dénoncer l'odieuse soutien financier et militaire américain ainsi que son engagement actif depuis cinq ans dans les conflits centraméricains ne constituera pas une révélation. Je sais que vous le savez. Aussi, voudrais-je être certain que, comme moi, vous vous élevez avec la même fermeté contre les massacres de population perpétrés par la police régulière guatémaltèque ou les « escadrons de la mort » dont les Américains sont en définitive responsables — il faut les dénoncer — en ce sens qu'ils faussent l'évolution politique normale dans la région en y main-

tenant des gouvernements de complaisance à force de dollars.

Parallèlement, le Gouvernement Reagan sabote actuellement, par Salvador, Honduras et Guatemala interposés, le projet de traité de paix régional élaboré par le groupe de la Contadora. C'est la raison pour laquelle la répression est si cruelle au Guatemala. Voilà ce qu'il faut dire, me semble-t-il.

Dénoncer cette répression c'est aussi soutenir concrètement l'accord de la Contadora que la France dit officiellement appuyer. A l'exception du Nicaragua où — les témoignages venus de partout l'affirment — le vote s'est déroulé démocratiquement, les élections dites libres en Amérique centrale ne sont qu'une tentative de Reagan pour se blanchir aux yeux de l'opinion mondiale et même de sa propre opinion publique.

Le Gouvernement français — voilà une question — soutient-il Reagan qui veut une victoire de politique intérieure en obtenant du Congrès américain 80 millions de dollars alors que Carter avait supprimé les crédits au Guatemala ?

Certes, ce pays a voté, mais sous la terreur. Comme l'ont souligné le parti communiste et le parti socialiste démocratique — tous deux dans la clandestinité — « le pouvoir restera à l'armée ». Monsieur le secrétaire d'Etat, ce ne sont pas, je l'espère, des faits que vous tentez de vous dissimuler. En revanche, je vous demande instamment de bien vouloir en informer nos concitoyens, de faire entendre la voix de la France en mettant en place une information suivie sur ce qui se passe dans cette partie du monde.

Tout cela se déroule dans la plus complète indifférence des radios et télévisions nationales. Que dire également de cette délégation sénatoriale « d'amitié » — c'est sans doute cela qu'on appelle les amitiés particulières ! — à laquelle les communistes ont refusé de participer, qui s'est rendue en janvier dernier au Guatemala et n'a rien vu, rien du tout ? Elle n'a, d'ailleurs, rien publié de lisible après son voyage.

Une enquête de l'association internationale des juristes, effectuée en janvier constate : « Dans un pays gouverné par la terreur et la peur institutionnalisées, provoquées par une politique de répression systématique à l'encontre de tous les Guatémaltèques qui cherchent à s'organiser ou critiquer le Gouvernement... ».

Dans un tel pays, les sept sénateurs n'ont rien vu, n'ont rencontré personne !...

Il faut dire que le but de cette visite était « d'étudier le processus de démocratisation engagé par le régime du général Meji » ! Là, en revanche, je ne m'étonne plus qu'ils n'aient rien vu. D'ailleurs, le 21 janvier, jour de leur arrivée, la démocratisation battait son plein au village de Xeatzan investi par cinq cents militaires qui ont laissé en se retirant des paysans pendus auxquels on avait arraché les yeux, la langue et les organes sexuels.

Les communistes déplorent que le Sénat ait cru bon d'envoyer une délégation amicale à Guatemala City. Amitié, pour qui ? Pour les tortionnaires du Gouvernement ou pour le peuple guatémaltèque ?

« Le pays baigne dans une mare de sang. » Ce n'est pas moi qui le dis, c'est monseigneur del Barrio, archevêque du Guatemala aussitôt accusé d'anti-patriotisme par le général Meji.

Je m'interroge : quel rôle a joué le Gouvernement français dans cette visite ? Quelles instructions ont été données à l'ambassadeur de France au Guatemala quant à l'orientation de la visite ? Quels aspects de la vie politique, économique et sociale du pays lui avait-on demandé de montrer ?

Je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, ce que compte faire le Gouvernement français de concret pour rompre le silence qui entoure le Guatemala et plus généralement l'Amérique centrale. Est-il prévu d'informer nos concitoyens du martyre des peuples d'Amérique centrale et de la responsabilité des Américains à cet égard. La France compte-t-elle prendre des initiatives diplomatiques et exercer une pression politique et économique afin d'isoler les dictatures sanglantes ?

En outre, le Gouvernement envisage-t-il de condamner publiquement et clairement le génocide des différentes ethnies indiennes — n'y aura-t-il pas de bonnes et mauvaises ethnies indiennes ? — et favoriser le retour à la démocratie afin que cette région et les hommes qui y vivent puissent sortir du statut infamant d'« arrière-cour » des Etats-Unis ?

M. le président. Monsieur Boucheny, il n'est pas dans la tradition du Sénat de mettre en cause un voyage d'une délégation de notre assemblée qui a reçu l'approbation du bureau. L'objet de ces voyages est essentiellement de s'informer et non d'approuver ou de désapprouver le régime politique de tel ou tel pays. Si nous nous engageons dans cette voie, je vous le demande, que serait la vision internationale du Sénat ? Nous ne pourrions visiter que vingt-deux pays du monde !

M. Guy Schmaus. Et encore !

M. Serge Boucheny. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Boucheny.

M. Serge Boucheny. Monsieur le président, je ne mets en cause ni le Sénat, ni ses délégations à l'étranger. Traditionnellement, lorsqu'une délégation du Sénat se rend à l'étranger, à son retour les sénateurs de cette délégation publient un compte rendu. J'ai donc simplement constaté que, pour la délégation concernée, cela n'a pas été le cas.

En outre, je pose à nouveau la question à M. le secrétaire d'Etat : quel rôle ont joué le Gouvernement, le ministère des affaires étrangères et l'ambassadeur pour orienter la visite de cette délégation ?

M. le président. Je préfère cette seconde explication. Elle est plus conforme à la tradition du Sénat.

M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat. Monsieur Boucheny, le Gouvernement joue son rôle, c'est-à-dire qu'il met à la disposition des délégations de la représentation nationale ses fonctionnaires à l'étranger pour organiser à leur demande les contacts qu'elles souhaitent ; mais que ce soit une mission de juristes à laquelle vous avez fait allusion, ou une mission sénatoriale, ce n'est tout de même pas au Gouvernement à essayer de l'orienter dans tel ou tel sens. En effet, à ce moment-là, on pourrait s'interroger quant à l'indépendance de la représentation nationale. Par ailleurs, si cette mission n'a pas publié de compte rendu, vous comprenez bien que ce n'est pas au représentant du Gouvernement qu'il faut poser cette question.

En ce qui concerne l'Amérique latine en général et le Guatemala en particulier, il s'agit, vous le savez peut-être, d'une région que je connais bien car je m'y intéresse personnellement.

Nous constatons avec satisfaction que, voilà quelques années, on citait comme des exceptions heureuses les pays de cette région qui vivaient en démocratie. Aujourd'hui, on cite comme des exceptions malheureuses les pays qui vivent en dictature. Cependant, je vous l'accorde, monsieur le sénateur, tant qu'il n'en restera qu'un seul, ce sera un de trop. Hélas ! il existe encore des pays, comme celui que vous venez de citer, où des problèmes dramatiques se posent.

Monsieur le sénateur, nous soutenons — là aussi j'en parle en connaissance de cause — le processus de Contadora. Nous connaissons l'attitude des Etats-Unis dans un certain nombre de pays d'Amérique latine et nous ne nous gênons pas pour dire aux représentants de cette nation ce que nous en pensons, soit directement, soit à la tribune des organisations internationales.

Je puis vous affirmer que le Gouvernement de la France agit de manière fort vigoureuse pour aider les pays qui se battent pour la démocratie et les Droits de l'homme.

Je me rends régulièrement dans cette région du monde et j'ai pu y mesurer l'audience extraordinaire de la France et de son Gouvernement. J'ai pu constater combien les dirigeants et les populations de ces pays attendaient de nous et appréciaient le rôle que nous y jouons, nous qui sommes pour eux le pays des Droits de l'homme.

Nous continuerons à remplir ce rôle du mieux que nous pourrons. Cela participe — comme je vous le disais, monsieur le sénateur, en répondant à votre question précédente — de la lutte de la France pour les Droits de l'homme, lutte que, je vous le répète, nous sommes décidés à mener jusqu'au bout. *(M. Baylet applaudit.)*

AVENIR DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ENTREPRISES DE PRESSE ET DE SES FILIALES

M. le président. M. Guy Schmaus demande à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur de lui exposer les intentions du Gouvernement, concernant l'avenir de la société nationale des entreprises de presse et de ses filiales. Depuis sa création, l'Etat, propriétaire, refuse de lui assigner une mission claire et compatible avec son statut. Il en résulte une situation précaire et dangereuse pour les filiales dont l'avenir est sérieusement compromis. Aujourd'hui, le Gouvernement s'oriente vers la liquidation d'imprimeries comme la S.I.E.R. à Tours, Montlouis à Clermont-Ferrand et P. Dupont à Clichy, dont la direction vient de supprimer à nouveau trente-deux emplois. Il lui demande de prendre en considération les propositions des personnels concernés visant à sauvegarder l'outil de travail et l'emploi, en confiant à la S.N.E.P. une mission d'intérêt général, celle d'être à la base de la relance de l'industrie graphique nationale. (N° 611.)

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures, en remplacement de Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Je vous prie tout d'abord d'excuser Mme Cresson qui n'a pu venir répondre en personne à votre question, monsieur le sénateur. Elle m'a demandé de bien vouloir la remplacer, ce que je fais avec plaisir.

La société nationale des entreprises de presse — S. N. E. P. —, établissement public à caractère industriel et commercial, créé en 1946, s'est vu confier, par la loi du 2 août 1954, la mission de gérer les biens des anciennes entreprises de presse définitivement acquis par l'Etat, et en particulier de participer à l'exploitation d'imprimeries en France et à l'étranger.

A ce titre, la S. N. E. P. continue d'exploiter en France quatre imprimeries à travers des filiales dont elle détient la quasi-totalité du capital. Elles emploient au total 550 personnes et réalisent un chiffre d'affaires cumulé de 154 millions de francs, soit à peine 0,5 p. 100 du chiffre d'affaires de la profession. Leurs pertes cumulées sur l'année 1983 se sont élevées à 57 millions de francs, soit 37 p. 100 de leur chiffre d'affaires cumulé.

Il s'agit d'abord de la société des imprimeries et édition du Roule à Tours — la S.I.E.R. — qui réalise un chiffre d'affaires de 3,3 millions de francs et emploie 23 personnes dans une activité d'impression de journaux et de périodiques. La perte réalisée en 1983 par cet établissement a été de 0,14 million de francs et la direction de la S. N. E. P. estimant que le redressement de cette unité ne pourrait s'opérer qu'en réalisant d'importants investissements envisage effectivement de mettre un terme à l'activité de cette unité.

Il s'agit ensuite de l'imprimerie du Bugey à Belley dans l'Ain qui réalise pour sa part 5,4 millions de francs de chiffre d'affaires avec un effectif de 29 personnes et qui est spécialisée dans l'impression de bulletins paroissiaux. La perte au bilan s'est élevée à 0,9 million de francs pour cette unité en 1983, soit 17 p. 100 du chiffre d'affaires.

Il s'agit également de la société nouvelle des imprimeries Montlouis qui emploie 216 personnes à Clermont-Ferrand dans le domaine de la fabrication des vignettes bancaires et 130 dans le secteur de l'imprimerie générale. Le chiffre d'affaires global de l'entreprise s'est élevé en 1983 à 56 millions de francs. Dans le même temps, alors que le département « Vignettes bancaires » équilibrerait son compte d'exploitation, l'activité « Imprimerie générale » accusait une perte de 18 millions de francs, soit 32 p. 100 du chiffre d'affaires de l'entreprise. Les nombreuses études menées depuis plusieurs années sur cette activité ont toutes conclu à l'impossibilité d'un redressement durable. C'est pourquoi la S. N. E. P. se propose de fermer le département « Imprimerie générale » de Montlouis.

Il s'agit, enfin, de la société nouvelle des imprimeries Paul Dupont, spécialisée dans l'impression de périodiques, qui emploie 282 personnes à Clichy. Son chiffre d'affaires en 1983 s'est élevé à 89 millions de francs et la perte au bilan a été de 37,8 millions de francs, soit 42 p. 100 du chiffre d'affaires. Pour l'exercice 1984, la perte serait de l'ordre de 50 millions de francs pour un chiffre d'affaires quasiment équivalent. Cette dégradation a conduit la S.N.E.P. à procéder à une diminution de ses effectifs pour tenter de redresser ses pertes dans un marché très difficile.

Les pouvoirs publics ont été conduits à traiter le problème des filiales de la S. N. E. P. comme les autres dossiers du secteur en préservant les outils industriels chaque fois que cela est économiquement possible et en apportant la plus grande attention aux problèmes sociaux qui se posent.

Il ne paraît pas opportun dans ces conditions de confier à la S. N. E. P. une mission d'intérêt général dans le domaine de l'industrie graphique nationale, dont on voit au demeurant mal en quoi elle consisterait concrètement.

M. le président. La parole est à M. Schmaus.

M. Guy Schmaus. Monsieur le secrétaire d'Etat, je regrette l'absence du ministre chargé du dossier de l'imprimerie, mais enfin... Ma question visait à demander au Gouvernement, d'une part s'il entend donner enfin une mission claire à la société nationale des entreprises de presse et à ses filiales et, d'autre part, quelles mesures il prévoit dans l'immédiat pour sauvegarder et développer les imprimeries menacées de fermeture, après les suppressions d'effectifs qui viennent d'être opérées, notamment chez Paul Dupont.

Votre réponse est claire : vous avalez toutes les fermetures, vous ne traitez que les aspects étroitement financiers en termes de marché. Or ce n'est pas de plan de chômage dont on a besoin mais de plan d'emplois et de plan de production. Vous refusez d'aborder les problèmes de fond. Vous ignorez en cela les propositions des travailleurs.

Il s'agit là d'une véritable dérobade qui en dit long sur les objectifs liquidateurs du Gouvernement dont la responsabilité en tant que patron est pleinement engagée.

Pourtant, les personnels de ces imprimeries ne se sont pas fait faute d'avancer des idées, des propositions, prouvant que des solutions existent.

L'industrie graphique connaît des difficultés, c'est vrai et ce n'est pas nouveau.

Le patronat du livre, les grands éditeurs, la droite lorsqu'elle était au pouvoir y sont pour quelque chose.

J'ai en mémoire le fameux rapport Lecat dont la mise en œuvre a conduit à supprimer 20 000 emplois.

Aujourd'hui, 350 revues et périodiques sont confectionnés à l'étranger. Qu'avez-vous fait pour modifier cette situation ? Rien ! Qu'envisagez-vous pour l'avenir ? Rien ! Puisque vous vous orientez vers la liquidation des filiales de la S.N.E.P. : la S.I.E.R. à Tours — vous l'avez confirmé voilà un instant — Montlouis à Clermont-Ferrand, Paul Dupont à Clichy où vous venez de licencier encore 32 travailleurs.

A terme, cette politique de « casse » conduirait l'entreprise nationale à ne gérer que des filiales installées en Afrique s'assignant un rôle d'officine de caractère colonialiste.

Dans le même temps, vous refusez de doter la S.N.E.P. d'une mission conforme à ses statuts.

Vous ignorez, par exemple, le rapport « Bine » qui préconise le rapatriement progressif des travaux effectués à l'étranger.

Contrairement à vous, nous pensons que le secteur public de l'imprimerie peut et doit tenir une place centrale dans la recherche des technologies nouvelles. Il suffit de le vouloir et de s'en donner les moyens.

La S.N.E.P. peut être l'instrument de cette industrie graphique que vous refusez et dont le pays a pourtant besoin pour affronter les défis de l'an 2000. Cela nécessite des structures industrielles et commerciales efficaces.

Permettez-moi de porter à votre connaissance les cinq propositions que les travailleurs ont élaborées et qu'ils ont la ferme volonté de discuter avec vous.

Premièrement, créer une structure dont la vocation serait d'agir pour le développement et la rationalisation des unités de l'industrie graphique, en concertation avec les personnels. Véritable cellule de réflexion et d'action, elle se préoccuperait d'améliorer la compétitivité en privilégiant l'emploi et la qualification des hommes.

Deuxièmement, donner au service commercial de la S.N.E.P. les moyens de maîtriser la charge de travail des entreprises, dans la perspective du rapatriement des 350 titres imprimés à l'étranger, ce qui correspond à la bagatelle de 17 000 emplois.

Troisièmement, susciter la coopération entre les éditeurs afin de gagner en efficacité et en productivité par une planification et une répartition équitable de la charge de travail.

Quatrièmement, tisser des liens avec les grands groupes industriels, le mouvement associatif, sportif et culturel, par la création d'une société coéditrice.

Cinquièmement, enfin, miser sur l'innovation dans le domaine de la communication par la constitution d'une société d'édition qui s'attacherait à la recherche de coopérations.

Cette société d'édition aurait pour mission d'assurer l'indispensable support écrit aux moyens nouveaux de la communication. Vous le constatez, monsieur le secrétaire d'Etat, les travailleurs des imprimeries de la S.N.E.P., tout spécialement les militants de la C.G.T. et du parti communiste de chez Paul Dupont, avancement des propositions dont la cohérence et la modernité méritent votre attention. Elles sont une base solide pour la négociation.

Dans l'immédiat, la S.N.E.P. doit devenir le sous-traitant prioritaire de l'imprimerie nationale et bénéficier des investissements indispensables à la rénovation du matériel, avec un souci de rigueur et d'efficacité qui, jusqu'à ce jour, fait défaut.

Ces investissements répondraient ainsi aux besoins d'une charge de travail visant à une utilisation rationnelle des machines. La S.N.E.P. doit également être retenue prioritairement par l'Etat pour l'impression des livres scolaires.

Une grande industrie graphique nationale suppose la maîtrise totale des ouvrages édités en français. C'est la seule garantie de son indépendance et de son pluralisme, indispensable à l'exercice de la démocratie.

Au Gouvernement de prendre les dispositions qui en découlent, qu'il s'agisse des outils de production, de l'information, de l'éducation ou de la formation.

Nous avons le plus grand besoin d'hommes instruits, affranchis aux techniques nouvelles, consommateurs de culture et de loisirs. C'est l'un des enjeux de l'avenir du pays.

Les travailleurs que j'ai rencontrés et que je soutiens me paraissent bien décidés à élever leurs voix dans l'union. Il est urgent de les entendre. (*Applaudissements sur les travéés communistes.*)

AVENIR DE L'USINE DES « CÂBLES DE LYON » A CLICHY

M. le président. M. Guy Schmaus attire l'attention de Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur sur les graves menaces qui pèsent sur l'emploi et l'avenir de l'usine des « Câbles de Lyon », à Clichy (Hauts-de-Seine). La direction de cette entreprise appartenant au secteur public vient d'engager une procédure de licenciement pour supprimer 382 emplois. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une menace de fermeture définitive du siège, en 1986. A l'évidence, cette orientation s'oppose au rôle assigné aux nationalisations en 1981. Il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour que cette filiale de la C.G.E. renonce aux licenciements et change de cap, c'est-à-dire qu'elle cesse de miser systématiquement sur l'échange et concentre son attention sur les productions et l'emploi en France. (N° 612.)

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures, en remplacement de Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Monsieur le sénateur, je vais vous répondre au nom de Mme Cresson, qui m'a chargé de vous prier de bien vouloir excuser son absence.

Ainsi qu'il vous l'a déjà été dit à maintes reprises, la société « Les Câbles de Lyon », premier producteur français de câbles électriques, a réalisé en 1984 un chiffre d'affaires de 2 500 millions de francs, dont un tiers à l'exportation ; cette entreprise emploie en France 3 700 personnes, réparties sur plusieurs sites industriels : Lyon, Calais, Bezons, Clichy, Bourgen-Bresse et Lens.

Parmi ces unités, le site de Clichy occupe environ 550 personnes, dont 170 sont affectées au siège social et 380 à la production.

M. Guy Schmaus. On en comptait 2 000 en 1979 !

M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat. L'usine de Clichy fabrique en particulier des câbles électriques industriels et de distribution, ainsi que des fils et câbles qui résistent à des températures élevées et au contact de la flamme.

Cette dernière activité se heurte à une forte réduction des marchés depuis plusieurs années — moins 40 p. 100 en volume depuis cinq ans — en raison de la baisse de la demande en biens d'équipement utilisant ces câbles, destinés par exemple à la marine nationale ou aux équipements nucléaires.

Le regroupement des activités de production de Clichy, compte tenu de cette contraction du marché, a donc été envisagé par l'entreprise et annoncé dès mars 1984 afin d'améliorer la compétitivité des produits.

Cependant, l'emploi des 170 personnes du siège social n'est pas concerné par cette opération de restructuration.

L'entreprise a mis en place un important plan social, qui a été présenté au comité central d'entreprise du 22 mars 1985. Il fait appel à l'ensemble des mesures disponibles — reclassements, mutations, actions de formation, aides au retour au pays, préretraites — afin de limiter au minimum le nombre de licenciements.

M. le président. La parole est à M. Schmaus.

M. Guy Schmaus. Je dois dire d'emblée que je déplore l'absence de Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur ; je la déplore d'autant plus que sa réponse est un peu courte et que je la conteste dans le détail comme dans son ensemble.

Alors que je m'en inquiétais dans cette enceinte, le 1^{er} décembre 1981, le prédécesseur de Mme Cresson prétendait que, si les Câbles de Lyon avaient fait entrer une multinationale allemande dans leur capital, c'était pour « étendre le domaine de la nationalisation ».

On voit ce qu'il en est aujourd'hui où l'on justifie et les licenciements et la fermeture de l'usine en reprenant tous les arguments patronaux. Je dis bien « patronaux » parce que, en dépit de la nationalisation, le Gouvernement a laissé les mêmes hommes en place, des hommes qui versent toujours dans les caisses du C.N.P.F.

Or, contrairement à ce que vous venez d'indiquer, monsieur le secrétaire d'Etat, le marché du câble n'est pas en baisse. Les besoins augmentent en volume et en valeur.

Ce qui est en baisse, c'est la part des Câbles de Lyon sur un marché qu'ils désertent de plus en plus. Ce qui est en cause, c'est la volonté politique de reconquête du marché intérieur. Ce qui est en débat, c'est la gestion capitaliste de l'entreprise.

Ce qui est en échec, c'est le contenu de la nationalisation et le refus de faire entendre la voix des travailleurs.

Ainsi, on décide de fermer une usine sans aucune concertation, à la veille de l'élaboration d'un nouveau plan quinquennal.

Au nom de la rentabilité financière capitaliste et de la restructuration, on déplace de Clichy à Lyon l'atelier des câbles spéciaux, reconnu pourtant comme étant « le plus performant du groupe », selon l'expression de la direction. Mais, à Lyon, on est dans l'incapacité de répondre à la demande du marché par manque d'équipements, d'où la pénétration de 20 p. 100 de notre marché national. J'ajoute que, depuis 1983, les importations de câbles augmentent plus vite que les exportations.

S'agissant des Câbles de Lyon à Clichy, vous condamnez à mort le seul grand fabricant en France des câbles Pyrotenax.

Que va faire la marine nationale, qui est liée à l'usine clichoise par un contrat de vingt ans ? Va-t-elle passer des commandes à un fabricant anglais ?

Avec les fonds publics et ceux qui sont prélevés sur le travail, les Câbles de Lyon misent sur l'étranger en achetant des usines en Grèce ou aux Etats-Unis, où la C.G.E. rêve de s'implanter. Voilà qui prouve que cette gestion est synonyme de gâchis matériel, financier et humain. C'est pourquoi, avec les salariés concernés, nous la réprouvons.

Je ne suis pas étonné que cette gestion suscite les visées « dénationalisatrices » du patronat et de la droite, auxquelles vous n'êtes pas insensible.

Nous sommes farouchement opposés à ces projets. Les nationalisations pourraient assurer le progrès social et le développement des coopérations pour la croissance et l'emploi. Cela va de pair avec la promotion de la recherche, de la formation et de l'extension des libertés dans l'entreprise.

Dans cet esprit, le Gouvernement devrait, à mon sens, retenir trois suggestions.

Premièrement, refuser les licenciements et exiger que l'avenir du site de Clichy soit l'objet d'une large concertation dans le cadre du prochain plan quinquennal de la société.

Deuxièmement, s'opposer à la casse de cette unité de production dans une perspective de reconquête du marché intérieur et de la diversification des productions de câbles. A cet égard, ne convient-il pas de penser sérieusement, alors qu'on parle tellement de modernisation, au marché d'avenir qu'est le câble à fibres optiques ? Y penser sérieusement, c'est investir dans la recherche, dans les outils et dans la qualification des hommes !

Troisièmement, susciter des coopérations sur des bases mutuellement avantageuses avec les autres établissements du secteur et de la fonction publics, notamment E.D.F., les P.T.T., l'armée...

En conclusion, monsieur le secrétaire d'Etat, je veux attirer votre attention sur les conséquences désastreuses de votre politique : à Clichy, si vos décisions sont appliquées, avec les fermetures de Citroën, des Câbles de Lyon et de Paul-Dupont, vous condamnez une ville à la mort lente.

Ne doutez pas que nous ferons le nécessaire pour dire aux intéressés la vérité et pour les appeler à la riposte qui convient. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

ETAT DE FONCTIONNEMENT DES CABINES TÉLÉPHONIQUES PUBLIQUES

M. le président. M. Louis Souvet expose à M. le ministre délégué auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé des P.T.T., qu'il est actuellement de plus en plus difficile de trouver des cabines téléphoniques en état de marche. Il n'ignore pas que cette situation déplorable n'est pas le fait de l'administration des télécommunications qui a su montrer à de nombreuses reprises sa remarquable compétence.

Il n'en reste pas moins que cet état de fait a pour conséquence de mettre gravement en échec la notion de service public.

Il lui demande les dispositions qu'il entend prendre, ou les dispositifs de rechange qu'il entend substituer pour que la France soit dotée d'un réseau de cabines publiques de qualité et en ordre de marche. (N° 597.)

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures, en remplacement de M. Louis Mexandeau, ministre délégué auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé des P.T.T. Monsieur le sénateur, je vous prie tout d'abord d'excuser mon collègue M. Louis Mexandeau, qui, ne pouvant se trouver au Sénat aujourd'hui, m'a chargé de vous répondre à sa place.

Monsieur le sénateur, l'administration des P.T.T. tient à souligner combien elle est sensible à l'hommage qui lui est rendu dans votre question. Elle partage pleinement vos préoccupations devant un phénomène qu'il lui appartient, au moins partiellement, d'essayer de maîtriser.

Il convient tout d'abord de resituer ce phénomène par rapport à la croissance du parc de cabines téléphoniques publiques. Ce dernier, qui était de 102 000 au début de 1981, s'élève à 173 000 à la fin de 1984. Dans le même temps, le nombre d'appareils fracturés pour vol ou détériorés sans effraction est passé de 118 000 à 212 000. Il y a donc eu augmentation du vandalisme, l'analyse année par année faisant toutefois apparaître pour la période la plus récente une relative stagnation, voire une régression du nombre d'actes de vandalisme par cabine, sans pour autant autoriser une excessive autosatisfaction.

Plus que jamais, il demeure nécessaire de prendre des mesures pour lutter contre le fléau, et ces mesures se situent à deux niveaux : préventif et répressif.

Au niveau préventif, qui est pour l'essentiel de sa compétence propre, l'administration des P.T.T. recherche en permanence les améliorations techniques susceptibles de mieux protéger les appareils.

C'est ainsi qu'une porte blindée équipe d'ores et déjà tous les compartiments de caisse des cabines particulièrement exposées. Un nouvel appareil à pièces, le T.E. 80, qui comporte cette amélioration, commence à être mis en service : fin 1984, huit cents appareils de ce type étaient déjà implantés et les livraisons devraient se monter à vingt mille d'ici à la fin de 1986. La télésurveillance des cabines permet, à partir de l'analyse de leur trafic, de détecter celles qui sont en panne ou utilisées frauduleusement, permettant ainsi une intervention plus rapide. Dans certains cas, le renvoi d'alarme vers les services de police permet l'intervention de ces derniers.

Toujours dans le cadre des mesures préventives, toute diminution de l'encaisse est de nature à dissuader le vandalisme ; à cet égard, l'appel des cabines, pratiquement généralisé maintenant, devrait sensiblement diminuer cette encaisse ; toutefois, la solution la plus satisfaisante à long terme réside sans aucun doute dans la mise en place progressive d'appareils utilisables à l'aide de cartes à mémoire, évitant ainsi toute encaisse. En juin 1985, les livraisons de ce type de matériel représenteront sept mille appareils ; elles doivent se monter à quinze mille fin 1985 et à trente mille fin 1986.

Placer des appareils non sur la voie publique, mais dans des lieux protégés, choisis en fonction d'une amplitude aussi grande que possible des heures d'accessibilité, compte aussi parmi les solutions les plus efficaces : dès l'été 1985, un nouveau type de matériel plus simple et moins onéreux dit « publiphone d'intérieur », fonctionnant sous le couvert du titulaire de l'abonnement avec des modalités particulières d'encaissement, sera offert en location-entretien.

Enfin, l'action psychologique, même si les résultats en ont été, c'est vrai, dans le passé, inégaux, sera poursuivie dans le cadre d'une campagne sur la sécurité.

Outre les actions d'information et de sensibilisation des usagers sur le coût du vandalisme des cabines par l'intermédiaire de la presse nationale et régionale, des affichettes « Un coup de fil peut sauver une vie, sauvons le téléphone » seront apposées sur toutes les cabines publiques dans les prochaines semaines.

Quant au niveau répressif, qui demeure malheureusement encore indispensable, sa mise en œuvre dépasse largement le cadre de la seule administration des P.T.T. Il est toutefois permis de signaler que la collaboration accrue entre les services des télécommunications, d'une part, et ceux de police, gendarmerie et justice, d'autre part, a déjà permis des résultats en matière de lutte contre ce type de délinquance : 1 458 délinquants appréhendés en 1982, 2 449 en 1983 et 2 696 en 1984.

En tout état de cause, l'administration des P.T.T., pleinement consciente de sa responsabilité de service public dans ce domaine, déploiera, monsieur le sénateur, tous ses efforts pour offrir aux Français un réseau de téléphones publics satisfaisant en quantité et qualité.

M. le président. La parole est à M. Souvet.

M. Louis Souvet. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat, de la réponse de M. Mexandeau que vous venez de nous lire.

Le problème sur lequel j'ai souhaité attirer l'attention du ministre des P.T.T. n'est certes pas nouveau pour l'administration des télécommunications. Il n'a pas non plus l'envergure de ceux qui ont été précédemment traités au cours de cette séance, mais les usagers, vous le savez bien, s'en irritent chaque jour davantage.

La destruction systématique des cabines téléphoniques et des appareils qu'elles abritent constitue en revanche un phénomène nouveau pour l'Etat, qui en a la charge. Il s'agit d'une entrave ainsi portée au fonctionnement régulier d'un service public, devenu — vous le savez bien — essentiel à notre époque.

Le phénomène prend, en effet, des proportions considérables, tant par le nombre des cabines téléphoniques hors d'usage que par le coût financier que représente leur remise en état. Ainsi

que vous l'avez rappelé, chaque année plus de 200 000 actes de vandalisme sont recensés. Certaines installations supportent des dizaines de dégradations annuelles.

Certes, ce n'est pas en 1985 qu'est apparue la destruction des cabines téléphoniques. Le phénomène débuta en même temps que l'extension du parc des cabines publiques, c'est-à-dire vers 1975, mais visait alors simplement à s'emparer de la recette se trouvant au bas du poste de téléphone. C'était la « tirelire », si je puis m'exprimer ainsi, qui était visée.

Ce qui est nouveau, c'est l'aspect systématique que ces actes de destruction prennent dans les grands centres urbains. A l'évidence, il ne s'agit plus de voler la recette, puisque c'est tantôt l'écouteur qui est arraché, tantôt le cadran qui disparaît ou encore l'accès de la monnaie qui est obstrué, quand ce n'est pas de l'encre d'imprimerie qui est déversée dans l'écouteur !

Lorsque ce phénomène de destruction systématique apparut, la doctrine de l'administration des télécommunications fut à l'époque de procéder à la réparation aussi rapidement que possible afin de démontrer aux destructeurs la vanité de leur comportement et ainsi de les décourager.

Or, il semble que, submergée par la généralisation du vandalisme, l'administration ait changé de stratégie en optant pour la politique inverse, c'est-à-dire laisser en l'état la cabine sacagée.

Je me garderai bien de porter un jugement sur cette dernière politique, car il est vrai qu'il est tout à fait vain et lassant — je le conçois — de réparer une cabine lorsqu'on sait qu'elle sera à nouveau détruite dans les heures ou les jours qui suivent.

Le résultat est cependant que, dans les grands centres urbains, il est désormais devenu quasiment impossible de trouver une cabine en état de marche.

La situation ainsi créée oblige à constater qu'on se trouve actuellement en présence d'un service public essentiel dont le fonctionnement est gravement empêché.

Bien loin de moi la volonté d'en faire supporter la responsabilité par l'administration des télécommunications, qui a accompli un travail remarquable durant les dix dernières années et qui se trouve simplement submergée par une mode destructive qui la paralyse. Je devine même le découragement qui doit la gagner.

Il n'en reste pas moins que le rôle d'un parlementaire est de dénoncer une situation dangereuse qui gangrène un service public et contre laquelle il faut réagir au plus vite et ce d'autant plus — vous l'expliquez tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat — qu'un coup de fil, effectivement, peut sauver une vie. Sauvons le téléphone ! Il me paraît normal d'utiliser ce genre de slogan.

Après avoir entendu les solutions que vous envisagez pour contourner la situation que j'ai dénoncée, je voudrais vous dire qu'en la matière l'exemple international peut inspirer une attitude efficace : il faut étudier les solutions qui ont pu être imaginées à l'étranger pour venir à bout des problèmes que nous connaissons aujourd'hui.

Tout d'abord ne peut-on pas remplacer les actuels téléphones publics par des appareils véritablement blindés, c'est-à-dire résistants à la totalité des agressions enregistrées actuellement ?

Ensuite, il conviendrait de conduire une politique d'installation en masse de téléphones publics dans les lieux où l'on n'enregistre pas de dégradation, c'est-à-dire les lieux publics ; est-il normal, en effet, monsieur le secrétaire d'Etat, de voir dans les hôpitaux, un téléphone par étage, c'est-à-dire un téléphone pour une cinquantaine de malades, voire plus ?

Enfin pourquoi ne pas proposer, systématiquement, à tous les commerçants l'installation dans leurs locaux d'un téléphone public qui ne serait pas réservé à l'usage de leurs seuls clients, et dont une fraction du prix de la communication constituerait la rémunération du service rendu par le commerçant de chez qui on téléphone ?

Vous êtes sans doute allé au Japon, monsieur le secrétaire d'Etat, et vous avez pu vous rendre compte de trois choses : d'abord, l'implantation de téléphones chez les commerçants privés, sur les façades d'immeubles est une réalité positive ; ensuite la simplicité du système : on trouve, non plus une cabine, mais un appareil simplement posé sur un pied, souvent dans la rue, les halls de gare, etc. ; enfin, les appareils ont des couleurs différentes — rouge, jaune — en rapport avec leur fonction : régionale, interrégionale, etc.

Bref, en prenant le temps de la réflexion, on constate qu'il existe beaucoup de solutions au problème des cabines téléphoniques. La seule qui me semble mauvaise est celle qui consiste à offrir le spectacle désolant de ces dizaines de milliers de cabines rendues inutilisables. Outre que cette solution coûte fort cher à votre ministère en manque à gagner, elle ne résout

rien du tout : le jour où les télécommunications décideront de réactiver les cabines abandonnées pendant de longs mois, le phénomène de violence réapparaîtra aussitôt.

De même, je crains fort que l'apparition de plus en plus fréquente de téléphones publics à carte à mémoire ne résolve pas le problème dans la mesure où le vandalisme s'attaque beaucoup plus au symbole du téléphone qu'à la recette qu'il peut contenir.

Encore une fois, monsieur le secrétaire d'Etat, votre administration a accompli depuis dix ans une œuvre imposante en matière de démocratisation du téléphone, notamment du téléphone public. Cet hommage doit être pour vous, pour les P.T.T., une raison supplémentaire de réagir contre la situation intolérable du téléphone public dans notre pays.

M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat. Monsieur le sénateur, nos préoccupations sont communes. Je vous ai proposé des solutions ; vous nous faites des propositions qui peuvent se révéler complémentaires. J'en prends acte avec intérêt et je les transmettrai à mon collègue. Je tiens à vous rassurer ; si, par un hasard malheureux, certains postes téléphoniques publics ne sont pas réparés, ce n'est pas la conséquence d'une volonté de l'administration des P.T.T., mais simplement le résultat de la difficulté rencontrée parfois lorsque nous devons intervenir en même temps sur plusieurs points.

En tout cas, nous sommes bien d'accord, monsieur le sénateur, sur le fait qu'il faut encore œuvrer pour améliorer le service du téléphone public, œuvrer contre le vandalisme. Ensemble, nous pouvons effectivement trouver un certain nombre de solutions.

MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT N° 219/84
DU CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

M. le président. M. André Diligent attire l'attention de M. le ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, sur les difficultés que semble rencontrer la D.A.T.A.R. dans l'élaboration du programme en France de la mise en œuvre du règlement (C.E.E.) n° 219-84 du Conseil en date du 18 janvier 1984 « instituant une action communautaire spécifique de développement régional contribuant à l'élimination des obstacles au développement de certaines nouvelles activités économiques dans certaines zones affectées par la restructuration de l'industrie du textile et de l'habillement ».

Déplorant que les collectivités locales, pourtant directement intéressées par les aides prévues par ce règlement, n'aient été, à ce jour, ni associées à la réflexion, ni consultées alors qu'elles élaborent de leur côté des projets concrets, il lui demande de lui indiquer les raisons de cette absence de dialogue.

Par ailleurs, il souhaite obtenir des éclaircissements sur les critères qui semblent présider actuellement à une prépartition de la dotation européenne, critères qui paraissent aboutir à des résultats totalement contraires à l'esprit du texte de la Communauté et risqueraient de détourner ces fonds de leur vocation.

Il rappelle à ce sujet que les ressources du fonds doivent être utilisées en tenant compte de l'intensité relative des déséquilibres dans la Communauté et de l'existence d'un environnement physique défavorable dû à la dégradation de certains sites industriels et urbains dissuadant l'installation d'activités nouvelles.

Il constate que les projets actuels pénalisent une fois encore et scandaleusement la région de Roubaix-Tourcoing dont la situation fut à l'origine des réflexions communautaires. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour que la place qui sera réservée à ce secteur dans le programme élaboré par la D.A.T.A.R. soit conforme à la justice et à l'esprit qui a présidé à l'élaboration de ce règlement communautaire. (N° 591.)

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures, en remplacement de M. le ministre d'Etat, chargé du plan et de l'aménagement du territoire. Je voudrai d'abord excuser M. Gaston Defferre qui n'a pu être présent et m'a demandé de bien vouloir répondre à sa place.

Monsieur le Sénateur, vous vous préoccupez de la mise en œuvre pour le versant nord-est de l'agglomération Roubaix-Tourcoing du programme Feder hors quota textile-habillement, en regrettant l'absence de concertation dans l'élaboration du programme d'action envisagé et en contestant les critères utilisés pour la répartition des enveloppes financières.

Croyez bien que je suis sensible au souci que vous exprimez. Je veux vous apporter sur les points que vous soulevez des précisions dont je souhaite qu'elles soient des apaisements.

Je vous dirai tout d'abord qu'en l'état actuel de la mise au point des programmes Feder hors quota textile il ne s'est agi jusqu'à présent que de consulter les différentes collectivités concernées sur la répartition des enveloppes financières entre les régions. En effet, compte tenu de la relative urgence, une consultation officielle n'a pu être engagée qu'avec l'établissement public régional, et les échelons locaux n'ont été consultés qu'à titre officieux.

Cela ne concerne toutefois que la toute première phase de la mise au point de ces programmes, à savoir la répartition entre régions des enveloppes prévues. La mise en œuvre effective de ceux-ci suppose, pour qu'ils soient approuvés par les instances européennes, qu'ils fassent l'objet de négociations avec l'ensemble des collectivités locales intéressées, puisqu'elles doivent notamment contribuer au financement des contreparties nationales.

Il va sans dire qu'il en ira tout autrement dans les phases ultérieures : les collectivités locales concernées seront très étroitement associées à la mise au point de ces programmes, puisqu'elles doivent en assurer une partie du financement. J'ai d'ailleurs, dit M. Defferre, donné des instructions aux commissaires de la République de région en ce sens en les invitant — lorsqu'il leur incombe de mettre au point des programmes faisant appel à des financements — à entamer systématiquement la concertation avec les collectivités locales intéressées et à recueillir leur accord avant la transmission de ces programmes aux instances communautaires.

Je conclurai donc en vous disant que la répartition des financements proposée entre régions ne préjuge en rien l'affectation qui pourra être faite, dans la limite des crédits disponibles, entre les différentes zones d'une région donnée.

M. le président. La parole est à M. Diligent.

M. André Diligent. Monsieur le secrétaire d'Etat, j'étais un peu perplexe avant de vous entendre, et je vous avouerai que je suis maintenant inquiet.

En effet, j'avais posé une question assez détaillée. Je m'en étais entretenu avec M. Defferre, ministre d'Etat chargé du Plan, qui m'avait reçu d'ailleurs avec sa courtoisie habituelle, et je pensais que les choses avaient enfin évolué favorablement au cours des derniers mois.

Ce règlement européen, qui est de janvier 1985, qui institue une action en faveur des zones touchées par la crise du textile, plus banalement appelé « Feder hors quota textile » a maintenant quinze mois d'existence, puisque sa création remonte au 18 janvier 1984. En réalité, depuis vingt-cinq mois, on en connaît les grandes lignes grâce à la publication de l'avant-projet.

Tous les pays concernés, sauf deux — la France et un autre pays, mais pour celui-ci ce n'est qu'une question de semaines —, ont déjà proposé leur programme et commencé à bénéficier des aides du fonds européen.

A Bruxelles, on en vient à rire et à se dire : « Les Français sont bien riches puisqu'ils font fi des aides de l'Europe ! » Remarquons au passage que l'aide globale prévue en faveur de notre pays représente 56 milliards de centimes. Dans ces conditions, je me demande si vos caisses sont vraiment si pleines que vous puissiez vous passer de cette aide.

Enfin, dans nombre de régions, en tout cas dans la mienne, les élus locaux attendent toujours — vous l'avez d'ailleurs reconnu loyalement — d'être officiellement consultés, alors que nos propositions sont rédigées, que nos dossiers sont prêts.

Vous voudrez bien rappeler à M. le ministre chargé du Plan qu'il avait prévu, voilà déjà un certain temps, des tables rondes ; nous attendons toujours d'y être convoqués.

Je vous signale, par ailleurs, qu'il existe un cas particulier puisque, en ce qui concerne la région que je représente, il ne s'agit pas de la représentation d'un département ni de collectivités locales, mais, dit le texte, des « zones textiles de l'arrondissement de Lille ».

En outre, je vous indique que les membres de l'association que j'ai l'honneur de présider, à savoir l'union des maires des communes du versant nord-est de la métropole nord, plus banalement appelée « Roubaix - Tourcoing » se sont depuis longtemps réunis, ont défini des priorités et se sont mis d'accord pour la préparation et la mise au point des projets.

Je ferai encore deux constats, pour montrer que mon inquiétude grandit. En effet, il est prévu, dans ce règlement, à l'article 2, un certain nombre de conditions. L'action spécifique concerne des zones répondant, en principe, aux critères suivants, je ne prendrai que les trois premiers : « nombre minimal d'emplois dans l'industrie textile et de l'habillement ; taux élevé de dépendance de l'emploi industriel vis-à-vis de l'emploi textile et de l'habillement ; perte d'emplois importante dans le secteur textile et habillement, au cours des dernières années ».

Nous attendons toujours de connaître les intentions du Gouvernement et les notions qu'il entend retenir pour fixer ce nombre minimal d'emplois, ce taux élevé, ces pertes d'emplois. Sur ce point, comme sur les autres, nous n'avons eu aucune consultation, aucune délibération.

Je suis également inquiet quant à la répartition régionale qui sera impartie à la région Nord-Pas-de-Calais. Je crois savoir que, dans les avant-projets, les services envisageraient des répartitions inadmissibles. Un exemple : la dotation globale prévue actuellement pour la région Nord-Pas-de-Calais ne représenterait que 29 p. 100 de la dotation française, alors que cette région concentrait en 1982, 45,4 p. 100 des emplois textiles de l'ensemble des régions retenues par le règlement et qu'elle a subi, de 1975 à 1982, 50 p. 100 des pertes des emplois textiles de ces mêmes régions.

Enfin, mon inquiétude atteint son plus haut point lorsque j'apprends le sort qui semble réservé à la région de Roubaix-Tourcoing. Comme vous le savez, je l'ai dit tout à l'heure, la commission européenne a imposé une dérogation toute spéciale en faveur des zones textiles de l'arrondissement de Lille, c'est-à-dire la zone de Roubaix-Tourcoing. Il a fallu une dérogation unique, car ce secteur n'aurait pas eu le droit, en principe, de bénéficier des fonds du Feder, puisqu'il ne fait pas partie des zones primables déterminées par le Gouvernement français.

Je vais vous faire, si vous le voulez bien, non pas une révélation, mais une confidence. J'étais parlementaire européen voilà encore quelques années et celui qui vous parle fut loin d'être étranger à l'inspiration de ce règlement Feder hors quota textile. Mon raisonnement était très simple. Je disais à mes collègues européens : « Pourquoi a-t-on fait un Feder hors quota pour la construction navale ? Pourquoi un Feder hors quota pour la sidérurgie ? C'est très bien, mais pourquoi ne faites-vous rien pour les zones touchées par la crise du textile, alors que le textile a perdu à lui tout seul autant d'emplois que les deux autres industries réunies ? » Je puis vous assurer que la situation dans laquelle était Roubaix-Tourcoing a été un des éléments déterminants dans la préparation de ce texte.

En terminant, je citerai quelques chiffres : 22 000 emplois ont été perdus ces dix dernières années dans cette agglomération et 12 300 de 1978 à 1982.

Tous les chiffres le prouvent, cette région, qui est la région textile la plus importante de France, est celle qui est la plus touchée. L'agglomération de Roubaix-Tourcoing est la plus dégradée : 150 usines sont en ruines. L'état de cette région fut l'une des raisons déterminantes de l'inspiration de ce texte réglementaire. C'est donc ce secteur qui devrait bénéficier en priorité des fonds du Feder. Mais, comme vous le savez, la répartition de ses fonds dépend de l'initiative du Gouvernement et non pas de celle de la Commission européenne.

Je veux croire que cette région, qui est oubliée depuis si longtemps, je dirais volontiers quels que soient les gouvernements, ne continuera pas à l'être car, je le rappelle, c'est en pensant à elle que ce fonds européen a été créé.

Aussi, je vous supplie, monsieur le secrétaire d'Etat, de faire part de ce message angoissé à M. le ministre d'Etat, avec l'espoir que, dans les prochaines semaines, nous pourrions nous réunir autour d'une table pour travailler ensemble.

M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat. Monsieur le sénateur, je puis vous assurer que nous n'oublions aucune région de France, surtout pas celle-là, et je transmettrai vos remarques à mon collègue, M. Gaston Defferre, qui, je le pense, en tiendra le plus grand compte.

REMBOURSEMENT DE L'HYPERTHERMIE PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE

M. le président. M. Serge Boucheny attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale (santé) sur la question suivante : l'hyperthermie est actuellement une technique d'avant-garde pour le traitement de certains cancers, moins traumatisante pour l'organisme. Les entreprises françaises à la pointe des techniques mondiales dominent cette technologie. Toutefois, l'utilisation de ce traitement ne peut se développer tant que la sécurité sociale n'aura pas rendu sa décision de rembourser cet acte médical alors que la concurrence étrangère est forte dans ce domaine. En dehors des progrès que peut apporter un traitement plus efficace de la maladie, la généralisation de l'hyperthermie permettrait de favoriser des techniques médicales de pointe que maîtrisent des entreprises françaises constituant un support pour les exportations. Il lui demande quelles sont ses intentions à ce sujet. (N° 604.)

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale (retraités et personnes âgées), en remplacement de M. le secrétaire d'Etat à la santé. Vous le comprendrez aisément, mesdames, messieurs les sénateurs, nous ne pouvons envisager une prise en charge directe, par la sécurité sociale, de techniques de soins nouvelles qu'à partir du moment où, ayant dépassé le stade de la recherche, elles constituent une technique parfaitement éprouvée.

De ce point de vue, l'hyperthermie est une technique de soins ressortissant, à son stade actuel de développement, au domaine exclusif de la recherche.

Elle fait présentement l'objet d'une opération d'évaluation dans le cadre de la procédure de transfert et d'évaluation de prototypes en génie biologique et médical — c'est ce que l'on appelle la procédure T.E.P. — qui relève du ministère de la recherche et de la technologie et pour laquelle une contribution financière prise sur le fonds national d'action sanitaire et sociale est envisagée.

La maîtrise d'œuvre de l'évaluation est assurée par l'I. N. S. E. R. M., l'institut national de la santé et de la recherche médicale.

La diversité et la complexité des problèmes posés par l'hyperthermie a nécessité la mise en place, dans ce cadre, d'un comité d'experts dont le secrétariat est situé à Strasbourg.

Le recensement des appareillages d'hyperthermie français et l'examen de l'état d'avancement des prototypes et de la situation des industriels ont conduit le comité hyperthermie de l'I. N. S. E. R. M. à envisager, dans le cadre de la procédure T.E.P., le financement des opérations d'évaluation suivantes : le système H. Y. L. C. A. R. II, O. D. A. M.-Bruker ; le système H. P. R. L. 27, S. A. I. R. E. M. ; le système d'imagerie tomographique micro-onde Ese/Radant ; le système Minerve, C.G.R.-MeV ; et le système Jasmin, C. G. R.-MeV.

Un autre système d'hyperthermie français, le H. L. I. - 504 S, S. A. T./S. E. M., a déjà fait l'objet d'une évaluation technique et clinique dans le cadre d'une opération financée par le C. N. E. H.

Lors du comité de direction de la procédure T.E.P. du 27 février 1985, il a été décidé d'engager l'évaluation des appareils Minerve et Jasmin C. G. R. - MeV, sur la base des propositions élaborées par le comité hyperthermie de l'I. N. S. E. R. M.

L'Anvar établira un contrat à passer avec la C. G. R. - MeV, au titre duquel une subvention de un million de francs toutes taxes comprises sera versée à cette société pour la mise à disposition de la procédure T.E.P. du nombre d'appareils nécessaires aux fins d'essais techniques et cliniques.

Ces appareils seront installés dans les sites suivants : le centre régional de lutte contre le cancer de Dijon, l'Institut Gustave-Roussy, l'Institut Curie, l'hôpital Saint-Louis de l'assistance publique de Paris et le centre régional de lutte contre le cancer de Lille.

M. le président. La parole est à M. Boucheny.

M. Serge Boucheny. Monsieur le secrétaire d'Etat, je souhaitais attirer votre attention sur l'utilisation d'une technique, que vous avez d'ailleurs qualifiée d'avant-garde, susceptible de soigner certains cancers, à savoir l'hyperthermie.

Cette technique, d'après les spécialistes, a dépassé le stade purement expérimental. Elle s'avère, de plus, capable de guérir la maladie et semble non traumatisante pour l'organisme.

La phase d'expérimentation clinique de l'hyperthermie, qui est intermédiaire entre la recherche de laboratoire et le fonctionnement de routine, est déjà elle-même significative d'une technique d'avenir car son démarrage n'a pu se faire qu'à partir de la mise en évidence en laboratoire de particularités remarquables.

Les utilisateurs médecins de l'Institut Gustave-Roussy sont, m'a-t-on dit, satisfaits jusqu'à présent de l'utilisation de l'hyperthermie.

Je sais bien qu'en cette matière il est nécessaire d'accumuler beaucoup de résultats avant d'accorder toute autorisation de fonctionnement.

Un nombre relativement élevé de centres hospitaliers — vous avez bien voulu fournir quelques précisions à cet égard — sont intéressés mais ces établissements ont à affronter d'importants problèmes de gestion, qui sont communs d'ailleurs à tout le domaine de la santé et à tous les organismes. Très souvent ils n'ont pas les moyens en personnels nécessaires. De ce fait, ils se montrent réticents à engager sans financement des actions d'expérimentation coûteuses. Et c'est là que le Gouvernement se doit d'intervenir.

Le 16 avril, à l'Institut Mérieux, dans le cadre de ce que la presse a appelé « le tour de France de la recherche », M. le secrétaire d'Etat à la santé faisait part de sa volonté de pou-

ser la recherche vers des « aventures communes » et souhaitait « mobiliser l'épargne sur des industries très innovatrices ». Or, l'hyperthermie me semble répondre à cette intention.

Ces déclarations et celles que vous venez de faire, monsieur le secrétaire d'Etat, sont belles et bonnes, mais il serait bien meilleur encore qu'elles se concrétisent. L'hyperthermie nous en fournit l'occasion.

Je remarque d'ailleurs qu'aux Etats-Unis par exemple, ainsi que dans certains pays européens, la diffusion des appareils d'hyperthermie a largement dépassé les centres de recherche et que le remboursement des actes est à présent entré dans les faits, bien que ces appareillages en soient toujours au stade expérimental.

Le remboursement des actes médicaux attachés à cette thérapeutique est fondamental pour développer normalement cette technique, pour obtenir un nombre suffisant d'appareils et, bien sûr, pour apporter la preuve de la validité de cette technique en même temps que de la bonne adaptation des appareils à l'objectif poursuivi.

Une entreprise française est parvenue à une avancée appréciable dans la maîtrise de cette technique de pointe qui est susceptible de fournir à notre pays une bonne place dans la technologie la plus moderne, de larges facilités d'exportations et, en définitive, des créations d'emplois.

Monsieur le secrétaire d'Etat, au sujet du projet Minerve de la C.G.R., vous nous avez donné quelques renseignements sur les aides accordées par l'Anvar mais il semble qu'il faille faire plus.

Que fait le Gouvernement pour soutenir l'initiative des techniciens et des entreprises françaises ?

La question du remboursement par la sécurité sociale des soins d'avant-garde est-elle vraiment étudiée dans l'intérêt à la fois des malades, de notre industrie et de la recherche scientifique nationale ?

Un tel remboursement serait l'élément moteur — qui fait actuellement défaut — du développement d'une nouvelle technique, mondialement considérée comme très prometteuse ; de même, il favoriserait la création de postes de travail pour les ouvriers physiciens comme pour les techniciens d'hôpitaux. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

DIFFICULTÉS DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES PHARMACEUTIQUES

M. le président. M. Franz Duboscq attire l'attention de M. le Premier ministre sur les graves difficultés que rencontrent les nombreuses entreprises pharmaceutiques et plus particulièrement les petits et moyens laboratoires indépendants.

La politique de prix insuffisants imposée par le Gouvernement conduit, en effet, à réduire considérablement les capacités de recherche, d'investissement et d'information de ces laboratoires. Au cours de l'année 1983, une seule hausse de 3,5 p. 100 du prix des produits pharmaceutiques est intervenue. Considérant, par ailleurs, que le niveau des prix de ces mêmes produits est dans l'ensemble moins élevé que chez nos partenaires européens, il semble difficile dans ces conditions d'obtenir les performances escomptées dans la compétition internationale. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui exposer les mesures urgentes que le Gouvernement envisage de prendre afin d'éviter la stérilisation, voire la disparition des P.M.I. pharmaceutiques. (N° 595.) (Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.)

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale (retraités et personnes âgées), en remplacement de M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. L'industrie pharmaceutique, de par ses résultats et ses performances, est l'une des toutes premières de notre pays. Et vous avez raison de souligner, monsieur le sénateur, que son dynamisme repose autant sur les grands groupes que sur ses entreprises petites et moyennes.

En attirant l'attention des pouvoirs publics sur ce secteur d'activité, vous posez à la fois un problème de politique industrielle, de politique de prix, mais aussi la question de l'équilibre de la sécurité sociale. En effet, c'est l'ensemble de ces préoccupations qui guide la politique du Gouvernement.

Cette politique a permis à l'industrie pharmaceutique de maintenir sa rentabilité à un niveau qui se compare avantageusement avec celui des autres secteurs, et même de l'améliorer sensiblement en 1984 : par exemple, au cours du dernier exercice, le taux de rentabilité a été supérieur à ceux qui avaient été enregistrés depuis dix ans.

Mais cette politique se veut incitatrice. Par le biais des hausses conventionnelles, elle a encouragé plus particulièrement la recherche, l'investissement et les efforts d'exportation.

La comparaison avec l'étranger est, en revanche, difficile à établir, faute d'études probantes. Mais le faible développement des produits génériques en France, comparé à l'étranger, donne un avantage aux laboratoires français par rapport à leurs concurrents.

En tout état de cause, il ne faut pas oublier, pour apprécier la situation réelle des entreprises opérant sur le marché français, que la consommation des médicaments par tête y est la plus élevée du monde et qu'elle va en s'accroissant. La prise en charge par l'assurance maladie assure en réalité aux laboratoires pharmaceutiques un marché à peu près unique au monde.

En ce qui concerne les petits laboratoires indépendants, il est vrai qu'ils sont structurellement défavorisés du fait du poids croissant des investissements imposés par la concurrence internationale, notamment en matière de recherche et d'exportation. Il y a là une tendance lourde qu'on ne saurait imputer aux pouvoirs publics et qui pousse à la concentration du secteur.

Mais, monsieur le sénateur, le Gouvernement considère que ces petits laboratoires doivent faire l'objet d'une attention particulière ne serait-ce que parce que certains d'entre eux représentent les grands laboratoires de demain. Leur potentiel d'initiative et de découverte ne doit pas être sacrifié aux tendances spontanées du marché.

C'est pourquoi une part des hausses conventionnelles leur a été consacrée. De plus, plusieurs hausses globales des prix ont été, depuis 1981, spécifiquement appliquées aux petits laboratoires. La progression des prix qui leur a été accordée, hors de tout engagement contractuel, constitue donc un avantage très net. Enfin des hausses dérogatoires, accordées au cas par cas, permettent de tenir compte des difficultés spécifiques de certains petits laboratoires.

Tels sont les éléments que je tenais à porter à votre connaissance, monsieur le sénateur. Ils devraient répondre aux préoccupations que vous avez exprimées.

M. le président. La parole est à M. Duboscq.

M. Franz Duboscq. Je vous sais gré, monsieur le secrétaire d'Etat, des indications que vous venez de me donner, répondant ainsi à la question que j'avais posée : je souhaitais, en effet, connaître les mesures urgentes que le Gouvernement envisage de prendre afin d'éviter la stérilisation, voire la disparition, des P.M.I. pharmaceutiques.

Il existe, en France, 349 entreprises pharmaceutiques. Je laisse de côté les grands groupes industriels auxquels vous venez de faire allusion, car celles dont je veux parler aujourd'hui sont les 130 entreprises dont le chiffre d'affaires hors taxes en France est inférieur à 75 millions de francs. Vous venez de reconnaître, d'ailleurs, qu'elles sont les plus défavorisées.

Bien que ne représentant que 7 à 8 p. 100 du chiffre d'affaires hors taxes de l'industrie pharmaceutique, ces entreprises emploient 8 000 personnes, réparties sur l'ensemble du territoire national.

Ce qui caractérise ces P.M.I., c'est leur profil décentralisé ; le département des Pyrénées-Atlantiques, que j'ai l'honneur de représenter, en compte un nombre non négligeable.

Que se passe-t-il aujourd'hui en France ? Contrairement aux grands pays modernes, tels que les Etats-Unis, le Japon et l'Allemagne fédérale, où l'on assiste à une explosion des P.M.I. dans ce secteur, la France voit la situation de ses P.M.I. se dégrader d'une façon constante, dégradation qui s'est accélérée au cours des dernières années.

Le syndicat national de l'industrie pharmaceutique indique qu'en 1983 27 p. 100 des laboratoires ont enregistré des pertes comptables, qu'il s'agisse de P.M.I. ou de groupes internationaux. Personne n'est épargné. Pour l'année 1984, 47 p. 100 des P.M.I. ont un bilan négatif, monsieur le secrétaire d'Etat, 50 p. 100 ont un bilan tout juste équilibré, et l'année 1985 s'annonce morose.

Pourquoi une telle situation ?

Elle était déjà dénoncée par notre collègue, président de séance de ce jour, M. Pierre-Christian Taïtinger, à la question duquel Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur répondait, à la fin de 1983 : « Le Gouvernement en est bien conscient » — elle faisait allusion au handicap de ces entreprises — « et c'est la raison pour laquelle une politique d'incitation conventionnelle a été décidée et mise en œuvre. Cette politique doit permettre de relancer la recherche et les investissements et d'améliorer la balance commerciale du secteur ».

Je dois à la vérité de dire que la politique des prix draconienne imposée par le Gouvernement, qui se traduit par un blocage de ces prix, est lourde de conséquences pour ces laboratoires et lamine leurs capacités de développement.

Au regard de l'inflation, les hausses de prix sont dérisoires : sur les quatre années de 1981 à 1984, le retard sur l'inflation est de 18,5 points.

Depuis le mois de juillet 1984, l'industrie pharmaceutique reste la seule branche industrielle à n'avoir pas bénéficié de hausses conjonctuelles générales des prix.

Devant un constat d'échec après plusieurs mois de négociations et devant le silence total des pouvoirs publics, les professionnels ont, en mars dernier, alerté l'opinion publique et demandé au Premier ministre de les recevoir d'urgence et d'arbitrer lui-même ce conflit.

Je n'ai, hélas, pas trouvé dans votre réponse, monsieur le secrétaire d'Etat, les raisons de cet attentisme. Vous ne m'avez pas dit non plus quelles mesures urgentes vous comptez prendre pour apaiser l'inquiétude, voire la colère des professionnels. Aujourd'hui, ceux-ci ignorent encore tout de l'évolution des prix des médicaments en 1985, qu'ils soient remboursables ou même non remboursables. Or, chacun sait que, pour réussir son pari et demeurer compétitive, l'industrie pharmaceutique doit pouvoir investir à long terme. Il faut bien reconnaître qu'à l'heure actuelle elle n'en a plus les moyens.

La majorité des entreprises ont réduit très fortement leurs investissements, tant en ce qui concerne les postes de recherche et de développement qu'en ce qui concerne l'emploi et l'effort d'information auprès des professionnels de la santé.

La situation des entreprises les plus petites est encore plus préoccupante, et de nombreux laboratoires sont acculés désormais à réduire au-delà du raisonnable les dépenses essentielles à leur développement à court et à long terme.

Vous ne pouvez ignorer, monsieur le secrétaire d'Etat, les statistiques établies pour 1984 par le syndicat national de l'industrie pharmaceutique ; vous connaissez donc la baisse catastrophique des crédits affectés à la formation, à la visite médicale et, hélas, à la recherche.

Je ne veux pas penser, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous souhaitez que l'étape suivante soit celle de la disparition de ces entreprises indépendantes à capitaux français, au plus grand profit de firmes étrangères, pour lesquelles le marché français ne constitue qu'une part marginale de leur activité.

Le légitime souci de l'équilibre des finances de la sécurité sociale ne doit pas aboutir à la destruction des petits et moyens laboratoires français.

La disparition des produits à bas prix de ces P.M.I. aboutirait à un surcoût pour la sécurité sociale.

Si l'on considère maintenant, monsieur le secrétaire d'Etat, l'activité d'exportation — à laquelle vous avez fait allusion — qui, au cours des dernières années, constituait le moteur de la croissance du secteur pharmaceutique, contrebalançant ainsi la stabilisation progressive du marché national, on constate qu'en 1984, contrairement à ce que j'ai entendu tout à l'heure, elle fléchit à son tour.

Les P.M.I. ont, dans ce domaine, des possibilités aussi importantes que les grandes entreprises, mais à condition que les prix ne constituent pas une barrière à l'exportation. Or, aujourd'hui, les laboratoires ont perdu les moyens de la compétitivité internationale qui étaient les leurs auparavant et ne peuvent plus concurrencer efficacement les grands groupes étrangers, qui, eux, connaissent des réévaluations beaucoup plus importantes qu'en France.

Comment pouvons-nous nous satisfaire aujourd'hui d'être, avec l'Italie, en queue du peloton européen ? Mais le gouvernement de Rome, lui, inquiet de la dégradation de son industrie et du rachat de plusieurs entreprises par des groupes étrangers, a décidé de faire un effort important dans ce domaine.

Combien de temps encore, monsieur le secrétaire d'Etat, allez-vous considérer le produit pharmaceutique comme un sous-produit de la sécurité sociale et non comme un produit industriel, par-dessus tout exportable ?

Les professionnels de l'industrie pharmaceutique demandent aux pouvoirs publics de prendre clairement leurs responsabilités.

Ils demandent aussi un véritable plan de sauvegarde, qui se traduirait par la création d'un environnement moderne.

Ils demandent surtout, à titre conservatoire, une hausse forfaitaire immédiate de 0,50 franc du prix grossiste hors taxe des spécialités dont le prix reste inférieur à la moyenne nationale : 8,29 francs pour les P.M.I. et 12,23 francs pour les autres. Cette mesure ne représenterait que 0,2 p. 100 du budget « pharmacie » des organismes sociaux. Elle aurait l'avantage d'éviter la disparition des produits qui sont la source d'économies pour la collectivité.

Pardonnez-moi de vous le dire, mais je suis déçu par la réponse que vous venez de me faire, monsieur le secrétaire d'Etat.

Quand le Gouvernement entend-il mettre en œuvre les mesures préconisées, dont l'urgence est évidente ? Enfin, quelles décisions comptez-vous prendre pour éviter la destruction de ce secteur d'activité d'ores et déjà bien compromis et qui est l'objet d'une discrimination inacceptable ? (M. Souvet applaudit.)

CENTRE DE FORMATION TECHNOLOGIQUE DES TRAVAILLEURS
DE L'AUTOMOBILE

M. le président. M. Guy Schmaus demande à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de lui présenter un bilan précis de l'action et du fonctionnement du centre de formation technologique des travailleurs de l'automobile. A plusieurs reprises, il lui a exprimé ses vives inquiétudes en constatant le décalage qui existe entre les affirmations gouvernementales et l'affectation de moyens insuffisants pour permettre de dispenser des formations modernes débouchant sur l'emploi. Aujourd'hui, ses craintes se trouvent justifiées. Le directeur du centre est licencié pour avoir dénoncé publiquement la nocivité des orientations actuelles. Le fonctionnement tripartite de l'organisme est compromis par l'absence de réunion de son conseil d'administration. Force est donc de constater que l'initiative prise par le Gouvernement se transforme en une opération visant à tromper l'opinion pour justifier les licenciements dans l'automobile.

Il lui demande quelles mesures urgentes il compte prendre pour que, désormais, ce centre joue un rôle efficace de formation des salariés de cette industrie en vue de leur réinsertion dans la production et, dans l'immédiat, quelles mesures il compte prendre pour que les 1 500 salariés de Citroën, privés d'emploi en juin 1984, ne soient pas licenciés en septembre prochain par le groupe P.S.A., alors que des solutions existent pour moderniser et créer des emplois dans les usines Citroën de la région parisienne menacées de fermeture. (N° 613.)

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale (retraités et personnes âgées), en remplacement de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Le centre de formation technologique des travailleurs de l'automobile, le C.F.T.T.A., a été créé en vue de faciliter la conversion interne ou externe des salariés de ce secteur consécutive aux changements technologiques.

Sans être lui-même organisme de formation, le C.F.T.T.A. doit contribuer à promouvoir la gestion prévisionnelle des effectifs et une politique de formation permettant une réelle qualification.

Le C.F.T.T.A. bénéficie en 1985 d'une dotation importante de l'Etat, qui peut être abondée par la rémunération des prestations qu'il accomplit pour les entreprises du secteur automobile et des équipementiers.

Dans le cadre de l'opération en faveur des salariés licenciés de Citroën, le C.F.T.T.A. assure le pilotage des formations de plus de 1 315 salariés, notamment dans le cadre de la commission de suivi C.F.T.T.A. — entreprise Citroën — comité central d'entreprise. Dans ce cadre, l'effort de l'Etat, tout à fait considérable — le coût prévisionnel pour le seul fonctionnement était de 65 millions de francs — a permis de mettre en place des formations diversifiées.

Le service public de l'emploi, en liaison avec le C.F.T.T.A., est de plus mobilisé pour permettre un reclassement optimal des salariés en tenant compte des formations dont ils ont bénéficié.

Par ailleurs, s'agissant des missions du centre, le Gouvernement confirme que trois fonctions essentielles peuvent être exercées dans les domaines de l'ingénierie pédagogique, de l'expertise technique au niveau national et des études, en coopération avec les organismes publics compétents sur le devenir du secteur automobile ainsi que sur l'évolution des métiers et des qualifications. Il convient toutefois que le centre obtienne un accord sans réserve des partenaires sociaux sur ces missions à l'issue des négociations engagées par son président, avec l'aide de la délégation à l'emploi.

M. le président. La parole est à M. Schmaus.

M. Guy Schmaus. Monsieur le secrétaire d'Etat, la réponse que vous venez de me fournir se veut optimiste, mais elle est vague et imprécise. Et s'il en est ainsi, c'est parce que vous voulez ignorer les points noirs du bilan de l'action de ce centre.

Vous avez parlé de dotations importantes de l'Etat, mais vous n'avez pas donné de chiffres. Or, dans ma question, je vous demandais des indications sur la participation financière respective des différents partenaires.

Le 23 octobre 1984, j'avais déjà souligné l'écart existant entre les affirmations gouvernementales et les réalités. Mes craintes d'alors sont on ne peut plus confirmées. En effet, l'initiative

prise en juillet 1984 par le Gouvernement vise davantage à cacher les conséquences de la politique de « casse » des constructeurs de l'automobile qu'à assurer l'avenir des 1 500 salariés de Citroën actuellement en formation dans ce centre. Que vont-ils devenir dans deux mois ?

Je note au passage que le directeur du centre a été licencié pour avoir déploré l'absence de moyens mis à sa disposition pour la formation des travailleurs de Citroën. Pourtant, le Gouvernement ne s'était-il pas engagé à exiger du groupe P.S.A. qu'il renonce à l'abandon de la plupart des sites Citroën de la région parisienne ? Je constate que nous avons été trompés, que vous nous avez trompés.

La création de ce centre de formation visait donc à endormir la vigilance des salariés pour opérer en toute quiétude les licenciements et fermer les usines Citroën.

Une fois de plus, c'est aux travailleurs que l'on veut faire payer les orientations désastreuses des constructeurs de l'automobile, qui jouent sur le dollar et les investissements à l'étranger au détriment des hommes et de la production en France.

On mesure aujourd'hui où cela conduit : à la baisse des capacités de l'outil de travail, au chômage, à des gâchis financiers, avec leur corollaire : l'absence de qualifications.

Reconquérir le marché intérieur et la filière des équipements, développer les nouveaux modèles bas de gamme à moins de 40 000 francs, diversifier les productions pour le moteur, le plastique, la machine-outil, tout cela nécessite des qualifications nouvelles, des créations d'emploi. Ce sont autant d'atouts pour la compétitivité.

Tel est l'esprit qui devrait animer l'activité du centre en question.

Ce centre devrait, comme je l'ai déjà proposé, avoir les moyens de se fixer des objectifs ambitieux pour susciter, coordonner, impulser les actions pour former dès maintenant les salariés de l'automobile de la prochaine décennie.

A cette même séance du 23 octobre 1984, le ministre du travail m'indiquait que le C.F.T.T.A. bénéficiait « du concours financier de l'Etat, des collectivités territoriales, de la participation des entreprises et du produit des prestations fournies par l'association ».

Je craignais, pour ma part, que le montant des subventions de l'Etat ne fût notablement insuffisant. Aujourd'hui, je le répète, nous n'avons aucune précision. Or, selon les informations en ma possession, ni le Gouvernement ni la direction de Citroën n'ont tenu leurs engagements financiers, pourtant bien modestes.

Monsieur le secrétaire d'Etat, pouvez-vous transmettre à M. le ministre du travail la demande de précisions que je formule de nouveau à ce sujet ?

Je souligne, encore une fois, qu'il faut voir grand, très grand, pour former les jeunes, les salariés, sous peine de condamner l'industrie automobile française à la disparition.

Aussi, il me paraît indispensable de s'orienter vers les trois directions suivantes : premièrement, mettre en place des centres permanents dans les entreprises qui en sont dépourvues et établir des liens étroits avec l'école, l'université et tous les organismes concernés ; deuxièmement, assurer le fonctionnement démocratique de l'association en y associant réellement toutes ses composantes ; troisièmement, établir la transparence des moyens financiers versés par les entreprises, la région et l'Etat.

Grâce à une communication annuelle, les ressources consacrées à la formation par les différents partenaires seraient ainsi placées sous le contrôle des intéressés et de l'opinion publique.

Vous ne manquez pas d'observer, monsieur le secrétaire d'Etat, que ces propositions sont constructives. Elles témoignent de notre volonté de réserver à l'automobile française — et à tous ceux qui y sont attachés — la place qu'elle n'aurait jamais dû perdre et qu'il est possible de regagner ! (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat. Monsieur Schmaus, pour ma part, je ne vois aucun changement dans la politique gouvernementale menée depuis 1981. Une politique a été poursuivie depuis cette date jusqu'à aujourd'hui et c'est seulement depuis le mois de juillet 1984 que vous la critiquez aussi sévèrement.

M. Guy Schmaus. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Schmaus.

M. Guy Schmaus. Sans vouloir polémiquer, monsieur le secrétaire d'Etat...

M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat. C'est vous qui polémiquez ! Cela n'est pas acceptable.

M. Guy Schmaus. C'est moi qui ne veux pas polémiquer.

Monsieur le secrétaire d'Etat, les décisions qui ont été prises voilà peu de temps par le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, Mme Cresson, visent la fermeture des usines Citroën de Clichy, de Levallois et de Nanterre. Cela ne vous paraît pas être des mesures désastreuses pour l'avenir de l'automobile française ?

C'est bien clair : on veut accélérer le processus de désindustrialisation de notre région et, en particulier, en finir avec les usines Citroën de la région parisienne. C'est scandaleux et inacceptable !

INCENDIES DE FORÊTS DANS LE MIDI DE LA FRANCE ET REBOISEMENT

M. le président. M. Louis Minetti demande à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'agriculture, chargé de l'agriculture et de la forêt, l'établissement d'un bilan chiffré des incendies de forêts dans le Midi de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur - Languedoc-Roussillon et Corse en particulier. Il voudrait connaître en particulier le bilan des trente dernières années, année par année, en hectares brûlés, en hectares reboisés et les prévisions pour le prochain Plan. Les coûts sont en général supportés par le budget de l'Etat, puis des départements, des communes et récemment des conseils régionaux. La C.E.E. vient également de mettre en place un dispositif financier. M. le ministre est-il en mesure d'établir un récapitulatif global réunissant l'ensemble des coûts, financements et projets de financement. (N° 608.)

M. Louis Minetti se félicite des projets de reboisement des forêts du Midi. Il demande à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'agriculture, chargé de l'agriculture et de la forêt, s'il est en mesure de communiquer le bilan depuis trente ans, année par année, des destructions de forêts par incendies, des replantations — quelquefois à nouveau brûlées — et des projets en cours. Il souhaite, par cette question, savoir combien d'hectares de bois flambent en moyenne par an et combien d'hectares sont reboisés dans le Midi de la France. (N° 609.)

Ces deux questions ont un objet similaire.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale (retraités et personnes âgées), en remplacement de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'agriculture, chargé de l'agriculture et de la forêt. Les deux questions posées par M. Minetti concernent la lutte contre les incendies de forêts et le bilan depuis trente ans de ceux-ci ainsi que du reboisement dans la région méditerranéenne. J'y apporterai une réponse commune.

Il serait fastidieux et probablement inutile de répondre à la lettre aux questions posées par l'honorable parlementaire. Je tiens à sa disposition — je les lui remettrai tout à l'heure — les renseignements statistiques qu'il m'a demandés, notamment les statistiques par département depuis 1953 des surfaces incendiées ; les statistiques depuis 1954 des surfaces reboisées ou améliorées ; un bilan de l'action communautaire de reboisement réalisée entre 1980 et 1984 ; un tableau récapitulatif depuis 1966 et par thèmes de l'effort financier accompli par l'Etat en matière de prévention des incendies de forêts et rappelant les grandes étapes de la politique mise en œuvre.

C'est pourquoi, monsieur le sénateur, je me bornerai à dire qu'en région méditerranéenne, chaque année, en moyenne, 2 000 à 3 000 incendies parcourent 25 000 à 30 000 hectares, soit 0,5 p. 100 de l'espace forestier ou naturel exposé au risque d'incendie.

C'est presque le double de l'effort de reboisement ou d'amélioration réalisé avec l'aide des pouvoirs publics, effort qui, pour la période 1980-1984, a porté sur plus de 15 000 hectares par an. Mais le rapprochement de ces statistiques n'est guère significatif.

En effet, les territoires exposés au risque d'incendie, dont la surface est évaluée à 4 277 000 hectares, ne sont pas tous forestiers. Près de la moitié de ces territoires sont en fait des friches agricoles reconquises par une végétation subforestière et se présentent sous la forme de landes, de garrigues et de maquis. Ces formations, particulièrement vulnérables à l'incendie, représentent environ 50 p. 100 de la surface parcourue par le feu.

Enfin, une partie importante des 15 000 hectares de véritables forêts incendiées n'a pas à être reconstituée artificiellement parce qu'elle n'est susceptible d'aucune protection économique et que sa régénération spontanée suffit au maintien des équilibres naturels.

On peut donc dire que, depuis quelques années et malgré quelques épisodes dramatiques, les politiques mises en œuvre par les pouvoirs publics parviennent à contenir les dommages portés par l'incendie à la forêt méditerranéenne dans des limites acceptables.

Permettez-moi d'évoquer maintenant les grandes lignes de ces politiques.

L'action du Gouvernement est tournée vers deux objectifs : d'une part, améliorer l'efficacité de la lutte active et, d'autre part, réduire le nombre de mises à feu et rendre la forêt et l'espace naturel moins vulnérables.

Ces deux objectifs, bien que étroitement liés, n'en sont pas moins fondamentalement différents par les voies à prendre pour les atteindre.

Je vous préciserai tout à l'heure, au nom du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, les voies employées en vue du premier objectif.

Les actions qui servent le second objectif et qui sont plus précisément du ressort du ministre de l'agriculture s'attachent à faire évoluer le comportement des hommes qui vivent de l'espace rural ou qui en sont les usagers. Faisant appel à la responsabilité de ceux-ci, elles doivent coller aux réalités locales et être conduites selon des voies largement déconcentrées et décentralisées.

Le Gouvernement, par la voie du ministère de l'agriculture, y consacre des moyens considérables évalués en 1984 à 221 millions de francs, non compris le fonctionnement ordinaire des services de l'Etat et de ses établissements publics. Le Plan actuel, comme les plans précédents, leur reconnaît un caractère prioritaire. Elles y sont regroupées dans le programme prioritaire d'exécution n° 12 et font l'objet pour certaines d'entre elles de contrat de plan entre les régions et l'Etat.

Assurer la prévention des incendies de forêts, c'est avant tout maintenir en milieu rural une vie sociale et des activités. La politique que s'efforce de développer le ministère de l'agriculture s'appuie sur trois lignes de force.

A long terme, il convient de faire évoluer les peuplements forestiers chaque fois que cela est possible vers des formes moins vulnérables à l'incendie et capables d'assurer une production susceptible d'une valorisation économique. Tel est le sens de l'action de reboisement engagée entre 1980 et 1984 avec l'aide du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, le F.E.O.G.A., et des recherches entreprises par l'I.N.R.A. et le C.E.M.A.G.R.E.F., centre national du machinisme agricole, du génie rural et des eaux et forêts, pour améliorer les essences forestières et les techniques de reboisement.

Je rappelle que ce programme, qui a su mobiliser tous les responsables locaux, les départements, les régions, les communes et les propriétaires, porte sur 36 000 hectares de reboisement et sur 40 000 hectares d'amélioration de forêts dégradées pour un coût total de neuf cents millions de francs.

Les Communautés européennes viennent de décider de proroger cette action en 1985, le temps que les programmes intégrés méditerranéens auxquels elle sera incorporée viennent en prendre le relais.

A moyen terme, il faut valoriser les ressources existantes, qu'il s'agisse du bois, du liège ou de la ressource herbagère, qui sont paradoxalement abondantes. Dans ce domaine, il faut se garder des constructions de l'esprit qui ne seraient pas confortées par l'analyse économique, c'est-à-dire par la possibilité de produire à des prix compétitifs et de conquérir ou de créer des marchés.

Les besoins de l'usine de Tarascon et l'existence d'une ressource abondante et parfois de bonne qualité pour certaines essences méditerranéennes offrent pour une partie de la ressource résineuse des débouchés importants, à partir desquels on peut raisonnablement espérer réamorcer l'économie forestière et reconstruire « une filière bois ».

En revanche, la question de la valorisation de la ressource feuillue et des maquis méditerranéens, qui subissent un handicap du fait de la qualité des produits et des coûts de leur exploitation, n'a pas encore trouvé de réponse satisfaisante.

En particulier, il serait prématuré d'affirmer, pour des raisons tant techniques qu'économiques qu'écologiques, que l'exploitation systématique de cette biomasse en vue de la production de compost ou d'énergie fournit cette réponse.

Les débouchés n'existent pas encore, les techniques ne sont pas au point, elles ne sont pas compétitives, et l'exploitation totale de cette biomasse sans restitution des éléments nutritifs ou de matière organique pourrait se révéler aussi dommageable pour la fertilité du peuplement que l'incendie. Il ne s'agit pour l'instant que de voies de recherche qu'il faut approfondir.

De même, des recherches et des actions de développement aux résultats encore modestes s'efforcent de fonder les productions pastorales sur des méthodes plus rationnelles et plus économiques.

Dans ce domaine, toute amélioration dépend avant tout de la mise au point de systèmes et de techniques d'exploitation conduisant à des coûts de production compétitifs, de la formation des agriculteurs et des entreprises forestières et de leur volonté d'entreprendre.

A court terme, la politique de prévention engagée par le Gouvernement vise à atteindre les objectifs suivants : tout d'abord, éduquer les jeunes, ensuite informer le public, enfin sensibiliser et former les élus locaux pour agir sur les causes mêmes de l'incendie.

Cette action de formation et d'information est tout à fait fondamentale. Elle s'exprime selon des filières extrêmement diversifiées. Un comité interrégional rattaché à l'entente inter-départementale en vue de la protection de la forêt contre l'incendie qui en assure la coordination.

Il convient en particulier de mentionner les comités communaux feux de forêts et les bureaux d'étude et de centralisation des renseignements sur les incendies de forêts — B. E. C. R. I. F. — constitués à l'initiative des maires. Ces comités réunissent des bénévoles particulièrement motivés. Ils concourent à la bonne application des réglementations relatives à la prévention, à la surveillance du territoire communal et au bon état d'entretien des équipements et à l'intervention sur les feux en soutien logistique des pompiers. Les B. E. C. R. I. F. associent élus et services de l'Etat. Ils visent à mieux connaître les causes d'incendie et à coordonner les actions qui y remédient.

Il convient également de surveiller les massifs forestiers car, de tous les facteurs dont dépend l'évolution d'un incendie naissant, la rapidité d'intervention est sans doute le plus décisif.

Il convient enfin de mettre la forêt et les terres en friche en état de mieux résister à l'incendie, c'est-à-dire de permettre à ceux qui sont chargés de la lutte active d'accéder rapidement au feu et de le combattre dans des conditions de sécurité acceptables.

Pendant les années 1970, l'effort d'équipement a été concentré sur sept périmètres pilotes totalisant 200 000 hectares, où l'Etat finançait à 100 p. 100 les travaux, en application de la loi n° 66-505 du 12 juillet 1966.

L'intervention exclusive de l'Etat explique sans doute pourquoi cette politique, qui engageait pourtant des moyens considérables, n'est pas parvenue à emporter l'adhésion des principaux intéressés, propriétaires et collectivités locales. Sans doute pourrait-on y voir l'une des raisons pour lesquelles certains de ces périmètres ont été parcourus par le feu.

La poursuite de l'effort d'équipement engagé dans les années 1970 reste nécessaire. Mais il faut que les collectivités locales s'y impliquent plus afin de l'intégrer dans la vie locale et dans l'ensemble des actions de prévention et de développement économique.

Tel est le sens des plans communaux ou intercommunaux de débroussaillage et d'aménagement forestier que le ministère de l'agriculture s'efforce de susciter en finançant les études de ces plans par l'intermédiaire de l'entente et en subventionnant les maîtres d'ouvrage, les collectivités locales, les C. U. M. A., etc. en vue de l'acquisition de matériel lourd de débroussaillage.

En effet, de tous les travaux à effectuer, monsieur le sénateur, le débroussaillage apparaît comme le plus important. Mais il faut bien en mesurer le poids économique. A titre indicatif, le maintien en état de débroussaillage de 20 p. 100 de la zone gravement exposée au risque d'incendie, zone que l'on peut estimer à 1 500 000 hectares, reviendrait, avec les techniques actuelles, à environ 600 millions de francs. C'est dire toute l'importance qui s'attache à la diminution des coûts de débroussaillage, soit par l'amélioration des moyens mécaniques et le recours à l'entretien chimique, soit, ce qui est plus hypothétique, comme l'a dit précédemment M. le ministre de l'agriculture, par la valorisation des produits de débroussaillage ou la mise en valeur agricole et pastorale des zones débroussaillées.

M. le président. La parole est à M. Minetti.

M. Louis Minetti. Monsieur le secrétaire d'Etat, je regrette l'absence de M. le ministre délégué comme j'ai regretté, tout à l'heure, celle de M. le ministre de l'intérieur, mais ne voyez, dans cette remarque, rien de désobligeant à votre égard.

Les incendies de forêts viennent de se rallumer en Provence et en Corse. Ils détruisent les forêts méditerranéennes à raison de 10 000 hectares par an en moyenne depuis dix ans ; 32 000 hectares ont brûlé dans la seule année 1979 et 42 000 en 1982. Vous venez d'ailleurs de confirmer pour l'essentiel ces chiffres, monsieur le secrétaire d'Etat.

A chaque fois, deux sentiments m'habitent : admiration et remerciements pour le dévouement du personnel permanent et des volontaires, mais rage devant l'impuissance de notre génération qui, semble-t-il, n'est pas capable de faire mieux que les précédentes.

Ces incendies menacent les assises du tourisme dans notre région, lieu naturel d'accueil et de loisirs ; il entraînent des déséquilibres climatiques, pédologiques, transformant les sols en garrigues.

Je prendrai connaissance des documents écrits que vous me remettiez, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'ils concernent le ministère de l'agriculture ou celui de l'intérieur.

Mais alors que 10 000 à 20 000 hectares brûlent chaque année, nous ne reboisons en moyenne que 2 000 hectares. Je vis cette situation dans ma commune, dans mon canton, celui de La Ciotat, dans les régions voisines d'Aubagne, de Roquevaire, dans le Var et les Bouches-du-Rhône. Les incendies vont plus vite que les reboisements. Trop souvent — c'est le cas de La Ciotat — les reboisements sont à nouveau brûlés avant même que la forêt ait atteint l'âge adulte. Dans ces conditions, le désert succède aux forêts. La nécessité du reboisement est d'autant plus grande que c'est une forêt dégradée qui repousse après chaque incendie.

La sauvegarde et l'avenir de notre forêt méditerranéenne doivent donc être assurés par divers moyens, auxquels vous avez fait allusion : la prévention directe — débroussaillage, routes forestières, points d'eau, protection civile — et la prévention indirecte, qui devrait être réalisée par la mise en valeur économique de la forêt ; un plan ambitieux du développement de la filière bois qui devrait comporter, selon moi, l'emploi de forestiers, de sapeurs forestiers et, en aval, des industries diverses, enfin, l'agriculture et l'élevage, qu'il faut réimplanter en forêt comme cela était le cas dans le passé. Une forêt travaillée, exploitée, occupée brûle moins facilement.

Le reboisement doit être réalisé rationnellement de manière à modifier progressivement la composition de la forêt et à la rendre moins vulnérable. En un mot, il faut la rendre capable de se défendre par elle-même. Il importe donc d'effectuer des recherches sylvicoles.

Pour rattraper le retard, que je qualifie d'historique, pour gagner de vitesse les incendies, autrement dit, pour que la forêt gagne sur les incendies, il faudrait multiplier par dix le rythme actuel du reboisement. Cela implique évidemment que les moyens financiers soient à la hauteur. Or, ils sont insuffisants. Nous ne reboisons pas assez, nous n'entretenons pas suffisamment la forêt. Telle est la réalité.

L'action visée nécessite une programmation dans le domaine du débroussaillage ainsi qu'un engagement financier adéquat. Cela dit, il ne faut pas se contenter du débroussaillage, car c'est loin d'être la panacée.

Les moyens financiers mis en œuvre pour cette programmation à longue échéance sont insuffisants, car les destructions provoquées par les incendies coûtent très cher à notre pays, et à tous égards, pendant et après. Le débroussaillage, je le répète, ne peut pas résoudre à lui seul les problèmes posés, surtout au rythme auquel il est actuellement assuré.

L'efficacité des sapeurs forestiers pour l'entretien de nos forêts est démontrée ainsi que leur coût relatif. Il faut donc les utiliser plus largement et créer de nouvelles unités.

Dans le même ordre d'idées, où en est le Gouvernement dans la mise en place de ce que j'appelle « les paysans forestiers » et les « éleveurs forestiers », autrement dit l'introduction de l'agriculture et de l'élevage comme forme importante de la prévention contre les feux de forêts ? La situation ne semble guère évoluer.

Il en va de même en ce qui concerne l'utilisation et le financement des installations de récupération des eaux usées des villes après épuration biologique. Nous en avons pourtant un grand nombre dans le Midi. Ces eaux serviraient pour l'arrosage des forêts et collines et présenteraient l'avantage de garder les forêts vertes, donc moins inflammables. Par ailleurs, elles auraient un effet bénéfique pour la dépollution de la Méditerranée. Nous gagnerions sur les deux tableaux.

Cette proposition, je l'ai faite à plusieurs reprises. Elle prend appui sur des études et recherches effectuées pour connaître la qualité des eaux rejetées par les stations d'épuration. Deux symposiums qui ont eu lieu, dont un, en avril 1981, a montré que la synthèse était positive et que les eaux usées pouvaient être utilisées sans danger pour l'homme et pour l'agriculture. En liaison avec l'assainissement du littoral, pourquoi ne sommes-nous pas encore opérationnels ?

Ce dont nous avons besoin, c'est de conjuguer tous les moyens de manière permanente et concomitante. Je les rappelle succinctement : la prévention par l'introduction de l'agriculture et de l'élevage, par le développement des unités de sapeurs-forestiers, des forestiers tout court, prévention qui seule peut rendre efficace le débroussaillage partiel entrepris et mieux faire que lui.

Cette prévention peut prendre appui sur les volontaires des feux de forêts et peut être porteuse de milliers d'embauches si l'on développe la fonction économique de la filière bois, comme d'ailleurs la fonction de la forêt dans l'amélioration de la qualité de la vie. Au lieu de faire des T. U. C., voilà un moyen de créer des milliers d'emplois.

Cette prévention s'appuie également sur l'aménagement adéquat des forêts, en particulier en utilisant les eaux usées.

Enfin, évidemment, la lutte directe contre les feux est essentielle.

Si tout cela est mis en œuvre, ensemble, alors, nous gagnons la bataille et le Midi ne deviendra pas un désert. (M. Schmaus applaudit.)

MONTANT DES DÉPENSES OCCASIONNÉES PAR LES INCENDIES DE FORÊTS DU MIDI DE LA FRANCE

M. le président. M. Louis Minetti demande à M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation s'il est en mesure de communiquer les dépenses occasionnées depuis trente ans (année par année) par les incendies de forêts dans le Midi, en particulier dans les régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Languedoc-Roussillon et Corse ; ces dépenses comportent généralement l'achat et l'entretien de l'ensemble du dispositif de protection civile (Canadair, etc.), les différents corps de pompiers départementaux et locaux, les groupes de sapeurs-forestiers, les dépenses particulières lors des incendies mêmes, ainsi que les contingents de l'armée immobilisés à ces fonctions. A cela s'ajoutent les dépenses d'infrastructure routière, pare-feux, lacs collinaires, vigies, etc. Il souhaite également connaître les prévisions de ces dépenses pour les années à venir. (N° 610.)

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale (retraités et personnes âgées), en remplacement de M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. L'organisation d'un dispositif de protection de la forêt méditerranéenne contre l'incendie doté d'une aide substantielle de l'Etat s'est mis en place depuis les années 1960 avec notamment, en 1963, la création d'une entente interdépartementale et, en 1967, l'acquisition des premiers avions bombardiers d'eau Catalina.

Le ministère de l'intérieur et de la décentralisation intervient à deux niveaux : il attribue, tout d'abord, des subventions aux collectivités territoriales. Il finance, ensuite, le groupement aérien et les unités d'instruction de la sécurité civile.

Seules les actions jugées prioritaires ont reçu une aide de l'ordre de 25 p. 100 du ministère de la défense.

Ainsi, jusqu'en 1980, les actions visant à la mise en œuvre de moyens de transmission et de commandement ont été favorisées ; de 1980 à 1984, un effort particulier a été porté en faveur de l'acquisition de matériels roulants par les départements et de la formation des cadres.

Les moyens nationaux ont également été développés.

En ce qui concerne les moyens aériens, il faut relever l'acquisition de trois appareils amphibies en 1967, de douze en 1980, de vingt-quatre avions amphibies ou terrestres en 1985 pouvant emporter de 3,5 tonnes à 12 tonnes de produits extincteurs. Cette progression est particulièrement significative.

S'agissant des moyens terrestres, deux unités d'instruction de la sécurité civile ont été créées en 1974 et en 1978, ainsi que vingt et une unités de sapeurs forestiers de vingt-quatre hommes ; ces dernières sont subventionnées à 60 p. 100 par l'Etat.

L'aide de l'Etat, pour la part qui concerne le ministère de l'intérieur, a évolué ainsi qu'il suit :

Les subventions aux collectivités étaient négligeables en 1966. Elles sont passées à 2 460 000 francs en 1976, à 24 140 000 francs en 1980, et à 20 millions de francs en 1984.

Pour ce qui est du groupement aérien — la part qui revient précisément aux feux de forêts — l'aide de l'Etat était nulle en 1936. Elle a été 47 300 000 francs en 1976, de 66 400 000 francs en 1980 et de 105 millions de francs en 1984.

S'agissant de l'unité d'instruction de la sécurité civile — l'U. I. S. C. — toujours en se limitant à la lutte contre les feux de forêt, l'aide était également nulle en 1966. De 12 770 000 francs en 1976, elle est passée à 30 millions de francs en 1980, pour atteindre 39 millions de francs en 1984.

Globalement, partant d'une aide pratiquement nulle en 1966, nous sommes donc passés à 62 530 000 francs, en 1976, puis à 100 550 000 francs, en 1980, et, enfin, à 164 millions de francs en 1984. Vous conviendrez que c'est un progrès particulièrement significatif.

Conjointement, le ministère de l'agriculture accompagne ces actions par un effort similaire en faveur des mesures de prévention et d'équipement du terrain. L'enveloppe affectée à ces mesures était de 14 220 000 francs, en 1966, de 46 540 000 francs, en 1976, de 116 750 000 francs, en 1980, et de 205 470 000 francs en 1984. Là encore vous pouvez juger de l'effort important qui a été réalisé par le ministère de l'agriculture et par l'Etat en ce domaine. J'indique, monsieur le sénateur, que le soutien de l'Etat sera maintenu dans les années à venir, notamment grâce à une meilleure gestion des moyens existants.

A ce sujet, un centre tactique est mis en service cette année dans un département que vous connaissez bien, celui des Bouches-du-Rhône. Parallèlement, la création de comités communaux « feux de forêts » et de bureaux d'étude et de centralisation des renseignements sur les incendies de forêts — B. E. C. R. I. F. — doivent permettre de sensibiliser population et élus à ces problèmes importants.

M. le président. La parole est à M. Minetti.

M. Louis Minetti. Mon intervention rejoindra celle que je viens de faire à propos des deux autres questions. Par conséquent, je serai bref.

Les chiffres que vous venez de citer, monsieur le secrétaire d'Etat, montrent que les incendies coûtent très cher à la nation. Je renouvelle donc mes propositions : bien sûr, la lutte directe contre les incendies — dans ma région, nous connaissons bien les bombardiers d'eau, et je réitère mes remerciements aux personnels qui sont des êtres merveilleux — mais, surtout, la prévention.

Celle-ci est de nature à mieux assurer, et de manière plus longue, la lutte contre les incendies, car elle développe l'emploi, elle maintient la vie en forêt, et assure donc mieux la protection de cette dernière. Il faut développer les emplois de forestiers, de sapeurs-forestiers et de ce que j'appellerai les agriculteurs et les éleveurs-forestiers.

Voilà, me semble-t-il, des mesures que l'on pourrait ajouter à la panoplie des impressionnants efforts que tous ensemble, au nom de l'Etat, nous accomplissons pour lutter contre les incendies. (M. Guy Schmaus applaudit.)

— 3 —

DEPOT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DEBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi de la question orale avec débat dont je vais donner lecture.

M. Jean Cluzel demande à M. le ministre de l'agriculture de lui faire connaître les mesures engagées ou projetées aux échelons communautaire et national en vue d'assurer la sauvegarde et la promotion des productions animales dans notre pays et d'éviter la poursuite de la détérioration du revenu des éleveurs. Il observe que la réduction de la production laitière et l'insuffisante revalorisation des prix garantis ont entraîné une diminution du revenu des producteurs de lait de l'ordre de 8 p. 100 à 10 p. 100 en 1984, cette dégradation étant masquée par les statistiques officielles qui prennent en compte le versement des primes à la cessation d'activités et les recettes dues à la décapitalisation entraînée par l'abattage des vaches laitières. Il lui demande de lui indiquer la position du Gouvernement français dans les négociations relatives à la fixation des prix communautaires pour la campagne 1985-1986 ; s'agissant des produits laitiers, il observe que les propositions de la commission des Communautés européennes sont à l'évidence insuffisantes pour permettre le maintien du revenu des agriculteurs.

Concernant les secteurs de l'élevage tourné vers la production de viande, il lui demande de lui préciser si les mesures engagées en 1984 pour pallier la dégradation des cours seront reconduites pour la prochaine campagne. Il souligne qu'aux causes structurelles de la crise des productions bovines — écart entre l'évolution des prix et celle des charges, situation

excédentaire du marché — s'ajoute à présent l'accroissement des volumes de viande provenant de l'abattage de vaches laitières et de génisses provoqué par la mise en place des quotas laitiers. Il lui demande, en conséquence, de lui faire connaître les actions mises en œuvre ou envisagées en faveur de l'élevage des races à viande.

Enfin, il lui demande quelle est la position du Gouvernement français dans la perspective de la renégociation du règlement communautaire ovin. (N° 82.)

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date de discussion aura lieu ultérieurement.

— 4 —

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux participations détenues dans les sociétés par actions.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 249, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (Assentiment.)

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. J'informe le Sénat que M. Pierre Vallon demande, en accord avec M. le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme, que sa question orale avec débat n° 59, relative au développement du tourisme social, soit retirée de l'ordre du jour du mardi 23 avril 1985.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Par ailleurs, je rappelle qu'au cours de la séance du 17 avril a été annoncé le retrait de ce même ordre du jour de la question orale avec débat n° 50 que j'avais moi-même déposée.

Je constate qu'il n'y a plus de points inscrits à l'ordre du jour du mardi 23 avril 1985.

En conséquence, la prochaine séance publique aura lieu le mercredi 24 avril 1985, avec l'ordre du jour suivant :

A quinze heures et, éventuellement, le soir :

1. — Nomination des membres de la commission prévue par l'article 105 du règlement, chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Jacques Pelletier et des membres de la gauche démocratique, apparenté et rattaché administrativement, tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. François Abadie, sénateur des Hautes-Pyrénées. [N° 234 (1984-1985).]

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au statut de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon. [N°s 108 et 246 (1984-1985), M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.]

3. — Discussion des conclusions du rapport de M. Philippe de Bourgoing, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de résolution de MM. Michel Miroudot, Marcel Lucotte, Pierre-Christian Taittinger et Philippe de Bourgoing tendant à la création d'une commission de contrôle sur les conditions dans lesquelles sont commandées et élaborées les études techniques qui fondent les expertises de l'établissement public Télédiffusion de France, en matière de répartition des fréquences hertziennes. [N°s 211 et 241 (1984-1985).]

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures vingt.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT

(Application des articles 76 à 78 du règlement.)

Problèmes éthiques et moraux posés par le développement du phénomène des mères porteuses.

624. — 19 avril 1985. — **M. Jean Cauchon** attire l'attention de **M. le ministre de la justice** sur les problèmes éthiques et moraux posés par le développement du phénomène des « mères porteuses ». Il lui demande de prendre toutes dispositions visant à éviter que ne se perpétuent de tels errements qui risquent d'entraîner, à très court terme, de graves difficultés psychologiques pour les enfants, leur mère naturelle et les familles adoptives concernées.

Etat du parc automobile de la police en Seine-Saint-Denis.

625. — 19 avril 1985. — **M. James Marson** s'inquiète auprès de **M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation** de l'état préoccupant du parc automobile de la police en Seine-Saint-Denis. Les véhicules sont de moins en moins remplacés et de ce fait de plus en plus vieux. Il en découle une sérieuse remise en question de l'efficacité de la police dès lors qu'une intervention rapide, ponctuelle, est requise de sa part. De plus, ces véhicules vétustes présentent incontestablement un danger pour leurs utilisateurs. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier au plus vite à cette situation et donner à la police de la Seine-Saint-Denis les moyens nécessaires à l'exercice de ses fonctions dans un département qui connaît, malgré une légère diminution en 1984, un fort taux de délinquance. Au moment où le Gouvernement annonce la mise en œuvre d'un plan de modernisation de la police nationale, au moment où l'informatique fait son entrée dans les commissariats, les habitants de la Seine-Saint-Denis ainsi que les fonctionnaires de police comprendraient mal qu'un aspect aussi important que celui des moyens de transport soit négligé.